



MAGAZINE D'INFORMATIONS MUNICIPALES

ÉTUDE
URBAINE

PAROLE
AUX
JEUNES

MÉDIATHÈQUE



••••• DÉBATS D'IDÉES & PROJETS PARTICIPATIFS

	MOT DU MAIRE	3
	CONSEILS MUNICIPAUX	4
	VIE COMMUNALE	12
	ÉTAT CIVIL	17
	ENVIRONNEMENT	18
	TRAVAUX	19
	URBANISME	22
	VIE SCOLAIRE	24
	VIE CULTURELLE	26
	VIE SOCIALE	29
	DINAN AGGLOMÉRATION	31
	PATRIMOINE	34
	RENSEIGNEMENTS PRATIQUES	36



La rue de Gervily aujourd'hui

Bulletin Municipal

Directeur de la Publication :

Thierry Orveillon, Maire

Conception/réalisation : Eole Communication

Impression : HPI

Dépôt légal : Mai 2021



LE MOT DU MAIRE

Chères Pleslinaises Trigavouases,
Chers Pleslinais Trigavouas

Les beaux jours arrivent et apportent avec eux, nous l'espérons tous, des nouvelles rassurantes sur notre capacité à retrouver prochainement une vie quasi normale, où nous pourrons de nouveau concrétiser nos projets personnels, sportifs, associatifs. Je me ferai une joie de pouvoir enfin vous rencontrer au travers des différents évènements organisés sur notre commune.

La campagne de vaccination de nos aînés, dont nos résidents de l'EHPAD, avance bien, avec le concours de la commune pour celles et ceux qui sollicitent notre aide. La montée en charge des créneaux de vaccination des prochaines semaines devrait permettre à un grand nombre d'entre nous d'être vacciné.

Ce bulletin municipal de l'été est l'occasion de mettre en avant de nombreux projets de la commune qui ont pour dénominateur commun votre participation citoyenne. La Médiathèque, le budget participatif, l'animation jeunesse, l'étude urbaine sur la redynamisation de nos deux bourgs sont autant de sujets qui nécessitent votre participation. Vous trouverez donc plusieurs questionnaires qui nous permettront, grâce à vos retours que nous espérons nombreux, d'être au plus près de vos attentes. Concernant l'étude urbaine, c'est au sein d'ateliers participatifs organisés par le bureau d'études, l'Atelier de l'Ourcq, que nous vous invitons à réfléchir ensemble, le samedi 3 juillet en Mairie, aux propositions d'aménagements de nos deux bourgs.

Comme nous nous y étions engagés, la commune se donne les moyens complémentaires et nécessaires à la création d'une véritable animation jeunesse, structure nécessaire pour l'ensemble de nos jeunes, désireux de pouvoir participer à des activités encadrées, complémentaires à celles existantes au travers des associations sportives.



Le dossier d'aménagement urbain de la rue de Gervilly a démarré par le choix du bureau d'études Ersily qui nous assistera dans la maîtrise d'ouvrage de ce chantier important pour la sécurisation et l'embellissement de cet axe départemental du bourg de Trigavou.

Dans un même objectif, en concertation avec l'Agence Territoriale de Dinan et la Gendarmerie, nous étudions actuellement l'axe RD366 de la Grignardais à la rue Général De Gaulle. Il s'agit là de trouver les meilleures solutions afin de réduire la vitesse sur cet axe très fréquenté, notamment par des convois agricoles et de travaux publics.

Comme vous le voyez, notre commune continue d'évoluer avec l'objectif constant de préserver l'esprit du bien vivre ensemble à PLESLIN TRIGAVOU.

Passez un bon été,

Bien sincèrement,

Thierry Orveillon
Maire de Pleslin Trigavou



CONSEIL DU 29/01/2021

Un arrêté municipal va être pris dans les prochains jours afin de limiter la durée de stationnement sur l'aire de camping-cars à 5 jours, durée moyenne des séjours des camping-caristes. Cette décision doit permettre de rendre son utilisation plus fluide et d'éviter quelques effets d'aubaine de certains bénéficiaires.

Rue de Gervily : point d'information et demande de financement au titre de la DETR 2021

La Commune de Pleslin Trigavou a voté dans son budget 2020 le lancement de l'opération de requalification de la rue de Gervily, portion de la RD 28 située entre le cœur de bourg de Trigavou et le rond-point de la Rougerais. Le trafic est estimé à 3 300 véhicules/ jour sur cette voie dont 170 poids lourds (5%).

L'aire d'étude retenue comprend environ 4 800 m² d'espaces publics (ou 420 m de rue) situés entre le carrefour de la Jossais et la place de la Mairie.

L'opération aura pour objectifs :

- apaiser la vitesse en agglomération ;
- sécuriser les cheminements piétons et les traversées piétonnes avec notamment la création de trottoirs accessibles aux personnes à mobilité réduite ;
- sécuriser les zones d'attentes des usagers des transports en commun (arrêt scolaire) ;
- améliorer la lisibilité ou la configuration de certains carrefours (carrefour VC La Jossais,...) ;
- créer des espaces plus « qualitatifs », adaptés aux lieux.

Ces travaux seront également l'occasion d'entreprendre l'effacement des réseaux.

L'étude de faisabilité de l'opération a été réalisée avec les services de l'ADAC et la consultation des bureaux d'études est en cours pour la sélection d'un maître d'œuvre. Les études topographiques et de diagnostics de la voirie sont également en cours de finalisation et les différents concessionnaires réseaux ont été consultés. Les 1ers travaux pourraient intervenir fin 2021, début 2022. Une demande de subvention, au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) sera faite pour un montant de 119 000 € (coût total des travaux estimé à 491 000 €)

Acquisition de la parcelle cadastrée AK N° 83 à la Grabotais

La parcelle concernée, de surface 146 m², se situe à l'entrée du chemin de la Fontenaie et en bordure de la Route RD 366 de Plouër-sur-Rance.

Accord des élus pour l'acquisition de cette parcelle afin d'améliorer la sécurité routière, au prix de 4 € le m².

à la Grabotais

Cette parcelle de 1 717 m² est actuellement occupée par un hangar ayant accueilli une carrosserie. Accord des élus pour acquérir cette parcelle adjacente à la zone AU, pour un montant de 100 000 €.

Rétrocession des voies, trottoirs et réseaux de la 2^e tranche du lotissement de la Ménardière (hors espaces verts)

La finalisation de la rétrocession à la commune des espaces collectifs et des équipements de la 2^e tranche du « lotissement de la Ménardière » (hors espaces verts), est approuvée, conformément à la convention de rétrocession.

Rétrocession de la voirie et des réseaux du lotissement de quatre lots du Châtelet

La finalisation de la rétrocession à la commune de la voirie et des réseaux du lotissement « Le Châtelet » est également approuvée, conformément à la convention de rétrocession signée par l'ancienne propriétaire et transférée au nouveau propriétaire. Des parcelles d'une surface de 381 m² seront acquises par la commune pour un montant de 300 €, permettant de les intégrer à l'emprise de la voie.

Point d'information médiathèque

La consultation pour le mobilier de la médiathèque a été lancée avec remise des plis le 23 février 2021. Des tests sont prévus afin de faciliter le choix des mobiliers et le résultat de l'analyse des offres sera présenté au préalable au COPIL programmé début avril pour une décision du Conseil Municipal lors de sa séance du 9 avril. Le dossier de demande de subvention auprès de la DRAC pour l'acquisition des lots mobilier et multimédia ainsi que le profil du candidat bibliothécaire dont le poste pourrait être créé à compter du 1^{er} mai ont été présentés aux élus. Le comité technique constitué travaille actuellement sur le projet culturel de l'équipement qui fera également l'objet d'une présentation en comité de pilotage et d'une validation en conseil municipal en juin.

Acquisition d'un tracteur avec module balayeuse

Une demande de financement au titre du plan de relance départemental pour l'acquisition d'un tracteur avec module balayeuse a été déposé auprès du conseil départemental.

Cet équipement est destiné à l'entretien des trois terrains de football (décompactage, défeutrage, roulage), des chemins de randonnées (fauchage, débroussaillage) et des voiries (balayage, retrait des substrats pour réduire la pousse d'herbe...). La subvention obtenue est de 39 920 €. Le matériel a été acquis pour un montant de 43 800 € concernant le tracteur et la balayeuse pour 17 680 € HT, soit une dépense globale de 61 480 € HT avec un reste à charge pour la collectivité de 21 560 € HT.

Aménagement de l'entrée de la rue Léon-Pépin

Acquisition de la parcelle cadastrée AK 110 située

Un arrêté interdisant le stationnement à l'entrée de la rue Léon-Pépin va être pris, afin de dégager la visibilité en cet endroit. Dans le but de maintenir une capacité de stationnement pour les clients des commerces, des travaux d'aménagement ont été réalisés sur la place de la maison Cuquenelle. Plusieurs nouvelles places de stationnement, dont une pour les PMR vont être prochainement matérialisées.

Dinan Agglomération

• Présentation du Pacte de Gouvernance de Dinan agglomération

Considérant que M. le Président de Dinan Agglomération a inscrit à l'ordre du jour du Conseil Communautaire du 27 juillet 2020 un débat et une délibération sur l'élaboration d'un pacte de gouvernance,

Considérant que le pacte de gouvernance doit être adopté dans un délai de 9 mois à compter du renouvellement général des conseils municipaux,

Considérant que les communes disposent d'un délai de 2 mois à compter de la transmission du projet de pacte afin d'émettre un avis,

Considérant que le projet de pacte a été transmis le 8 janvier 2020,

Considérant que le pacte de gouvernance définit le cadre de référence des relations entre les communes et Dinan Agglomération en établissant un réseau de médiations (conférences des maires, conférences territoriales, commissions thématiques ou spécialisées), et en précisant les modalités de leur association à son fonctionnement,

Considérant que le pacte de gouvernance de Dinan Agglomération a pour ambition de faire émerger une décision communautaire tout en respectant la place des maires et des élus municipaux, mais également de rechercher constamment l'équilibre entre efficacité et proximité dans la mise en œuvre des décisions,

Vu la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique,

Vu l'article L5211-11-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux relations entre les établissements publics de coopération intercommunal à fiscalité propre et leurs communes membres,

Vu l'arrêté préfectoral du 25 novembre 2016 portant création de la Communauté d'Agglomération de Dinan Agglomération,

Vu l'arrêté préfectoral du 30 décembre 2019 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Dinan Agglomération,

Vu la délibération n°CA-2020-058 en date du 27 juillet 2020, approuvant le principe d'un pacte de gouvernance,

Vu le projet de pacte de gouvernance,

M. le Maire propose au Conseil Municipal D'EMETTRE un avis favorable au projet de pacte de gouvernance.

• Transfert des ALSH aux communes

Le service d'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) de la Communauté de Communes Rance Frémur a été transféré à Dinan Agglomération, structure intercommunale de référence lors de sa création le 1^{er} janvier 2017. Aujourd'hui, Dinan Agglomération organise le retour de tous les ALSH vers les communes à l'horizon de septembre 2022, considérant que ce service à la population relève directement des politiques communales.

L'ALSH situé sur le territoire de la commune de Plouër-sur-Rance accueille aujourd'hui les enfants de 3 à 6 ans dans les locaux de la souris verte et les enfants de plus de 6 ans dans les locaux de la Grabotais. Des accueils sont ouverts les mercredis et pendant les vacances scolaires, hors période de Noël et les trois premières semaines du mois d'août.

Les capacités d'accueil sont de 72 places les mercredis, 87 places pendant les vacances scolaires et 120 places pendant l'été et le taux d'occupation moyen est de 78 %. Les enfants originaires de Pleslin Trigavou représentent 44% du taux de fréquentation faisant de notre commune le premier bénéficiaire de ce service. Les personnels de direction et d'animation représentent 5.55 équivalents temps pleins sans compter le temps de travail administratif pour la gestion des paies et carrières.

Ce second transfert fera l'objet d'une étude poussée entre les services de l'intercommunalité et les communes de l'ancienne Rance Frémur à savoir Pleslin Trigavou, Plouër-sur-Rance et Langrolay-sur-Rance (hors Trémérec). Le service sera géré par ces dernières dans le cadre d'une gouvernance partagée. Les coûts de fonctionnement du service feront l'objet d'un transfert de moyens via l'Attribution de Compensation reversée par Dinan Agglomération aux communes.

Les caractéristiques et conditions juridiques de ce retour seront présentées au conseil municipal au fur et à mesure de l'avancement du dossier.

12- Questions diverses

• Subventions classes de découverte

Maintien pour 2021, pour les classes de découverte à caractère local des écoles primaires publiques, de la participation communale au tiers de leur coût. Ce dispositif est également ouvert aux Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire accueillant des enfants de la commune.

• Subventions voyages scolaires

Pour 2021, une subvention de 35 € par élève pour les classes de découverte et voyages scolaires des écoles primaires, collèges et lycées accueillant les enfants de la commune sera versée.

• Subvention à l'OGEC

La dotation allouée à l'école privée, pour les enfants de Pleslin Trigavou inscrits au 1^{er} janvier 2021, est versée en trois fois. Un 1^{er} acompte de 15 000 €, calculé sur le tiers de la dotation 2020 a été versé; le deuxième acompte sera versé en mai et le solde en octobre.

CONSEIL DU 26/02/2021

Approbation des comptes de gestion 2020 et comptes administratifs : Commune, Cuisine Centrale, Lotissement la Guyonnais, Lotissement la Ville Even

Les comptes de gestion retracent en dépenses et en recettes l'ensemble des opérations budgétaires et non-budgétaires effectuées au cours de l'exercice, auxquelles viennent se cumuler les opérations liées à tous les mouvements de trésorerie réalisés sous la responsabilité du Comptable public. Ces comptes (commune, cuisine centrale, lotissement de la Guyonnais et lotissement de la Ville-Even) n'ont appelé aucune observation de la part du Trésor public.

COMPTE ADMINISTRATIF :

Commune	
Excédent reporté d'exercices antérieurs	490 727 €
Recettes	6 934 371 €
Dépenses	4 924 420 €
Excédent à reporter	2 009 951 €

Le résultat excédentaire de la section de fonctionnement pour 750 029 € 37 est affecté pour 20 000 € à la section d'investissement 2021, 730 029 € reportés en fonctionnement. L'excédent de 1 259 921 € reporté en investissement 2021.

Cuisine centrale	
Excédent reporté d'exercices antérieurs	122 024 €
Recettes	541 379 €
Dépenses	467 793 €
Excédent à reporter	73 585 €

L'excédent de fonctionnement de 62 918 € est reporté en fonctionnement 2021, l'excédent d'investissement de 10 667 € reporté en investissement 2021.

Lotissement de la Guyonnais	
Recettes	453 769 €
Dépenses	475 573 €
Déficit à reporter	21 804 €

Le déficit sera reporté en investissement.

Lotissement de la Ville-Even	
Recettes	447 317 €
Dépenses	472 072 €
Déficit à reporter	24 754 €

Le déficit sera reporté en investissement 2021.

Le Conseil Municipal signale qu'il reste un lot à vendre.

Projet de prospective financière 2022-2025

Thierry Orveillon, maire, a présenté les éléments d'une prospective financière posant les bases des équilibres budgétaires à venir, permettant de dégager les montants disponibles pour les investissements d'un futur Plan Pluriannuel d'Investissement 2022-2025.

Les grands objectifs de cette prospective sont :

• Section de fonctionnement

- Maintenir les taux de fiscalité sur la durée du mandat
- Prendre en compte les évolutions en Ressources Humaines en programmant des ouvertures de postes
- Contrôler les dépenses de fonctionnement à caractère général
- Stabiliser l'épargne de gestion

• Emprunt

- Autoriser l'engagement de nouveaux emprunts en maintenant :
 - un délai de désendettement inférieur à 5 ans (norme fixée à 9 ans par la DGFIP)
 - un encours de la dette par habitant inférieur à 750 € (moyenne départementale de 823 €/hab en 2020 pour la même state de communes)

• Section d'investissement

- Dégager une capacité minimum d'investissements nouveaux de 750 000 € par an, augmentée de la capacité de contracter de nouveaux emprunts pour répondre aux enjeux posés par les fiches actions produites dans le cadre de l'étude urbaine

• Résultat d'exercice

- Maintenir le fonds de roulement de la collectivité à 500 000 € en fin d'exercice

Acquisition de la zone 1AUh1 à la Grabotais

Le PLUiH approuvé le 27 janvier 2020, a, tout en confortant l'espace agricole, classé des surfaces potentiellement constructibles (zones AU). Une orientation d'aménagement et de programmation (OAP) est inscrite une zone située à la Grabotais, fractionnée en deux parties : une parcelle d'une surface de 8 068 m² et classée en zone 2AUH dont la commune est propriétaire ; un jardin et des fonds de jardin classés en zone 1AUh1 appartenant à plusieurs propriétaires pour une surface totale d'environ 9 500 m². Considérant qu'il est opportun de maîtriser l'ensemble de la zone AU (1AUh1 et 2AUh) d'une surface totale approximative de 17 600 m², les élus donnent leur accord pour l'acquisition au prix de 13 € le m², permettant de constituer une réserve foncière urbanisable pour la commune.

Marché de restructuration/extension de la médiathèque : avenant n°2 Gobin

Dans le cadre des travaux de création de la médiathèque, la commune de Pleslin Trigavou a conclu avec l'entreprise Gobin un marché de travaux en date du 10 mars 2020 pour le lot n°2 Maçonnerie de pierre. L'avenant concerne la mise en place de

chapeaux en pierre sur une tête de mur pour 2 835 € HT. Un avenant concerne la reprise en mortier ciment voire le remplacement des encadrements de dix fenêtres en lieu et place de la cinquantaine d'anciens gonds, dont la rouille a littéralement explosée les montants granit pour 4 600 € HT.

Marché de maîtrise d'œuvre Lotissement de la Ville Even :

Dans le cadre des travaux de création du lotissement communal de la Ville Even, la commune de Pleslin Trigavou a conclu avec l'Atelier du Marais un marché de maîtrise d'œuvre. Une prestation supplémentaire de 3 307 € est demandée par l'aménagement et le suivi des travaux de la voie reliant La Boutronnais à La Hérisais. Deux contre (Françoise Bichon et Bénédicte Renault).

Point sur les travaux

- **Incendie à l'atelier technique :** L'entreprise « Espace Net » a terminé le nettoyage des locaux. Les autres corps de métier (Peinture, Isolation, Electricité, etc...) vont être sollicités par le bureau de l'expertise pour qu'ils interviennent dans les meilleurs délais. Trois devis sont en cours d'analyse pour le remplacement du camion incendié.

- **Voirie 2020 :** Dinan Agglomération ayant la compétence EU va intervenir sur le réseau obsolète de la Fontaine Yvon et du Champ Bily par un gainage intérieur des conduites, et ponctuellement par le remplacement des canalisations fuyantes ou à contre-pente.

L'entreprise COLAS, adjudicataire du marché enrobé, interviendra courant avril dans ces deux lotissements ainsi qu'à la Menais et la Ville Rouxel.

- **Voirie 2021 :** Le choix des routes est en projet, les propositions seront soumises aux élus lors d'une prochaine séance du Conseil Municipal. Après acceptation, l'étude et la préparation de l'appel d'offres seront faites par l'ADAC22.

- **Déplacement de l'éco point :** L'éco point est déplacé du parking du cimetière vers le parking du stade Pierre Vétier derrière la mairie. Ce déménagement est rendu nécessaire par la mise en place d'une nouvelle benne pour le carton dont les dimensions importantes supprimeraient les places de stationnement devant l'entrée du cimetière. D'autre part l'image déplorable donnée par les déchets et encombrants déposés par incivisme devant le cimetière ne peut perdurer !

- **Fresque du Gîte de la gare :** Le street artiste va finaliser sa fresque dans les prochains jours.

Renouvellement de la demande de dérogation pour l'organisation du temps scolaire

Cette dérogation, obtenue pour 3 ans auprès du Directeur académique des services départementaux de l'Education nationale des Côtes d'Armor, arrive à échéance cette année. Les conseils d'école des écoles publiques Georges-Hervé et

Charles-Josselin se sont prononcés pour un maintien du fonctionnement actuel (quatre jours de classe), il convient donc de demander une dérogation à la règle des 4,5 jours en vigueur, une voix contre (Françoise Guibert)

CONSEIL DU 09/04/2021

Information sur la Poste

La direction de la poste a contacté M. le Maire, pour l'instant de manière informelle, c'est-à-dire sans confirmation écrite, de sa volonté de réduire les horaires d'ouverture du bureau de poste en limitant l'accès au public chaque matin du mardi au samedi. Cette décision, si elle est confirmée, met la commune devant le fait accompli mais la Poste respecte l'engagement vis-à-vis de l'Etat concernant le maintien du service public. La commune de Plouër-sur-Rance est également concernée par cette mesure, aussi M. le Maire informe les conseillers d'un travail conjoint avec Plouër-sur-Rance sur ce dossier pour chercher la meilleure coordination possible auprès de la direction de la Poste. Ce sujet sera évidemment étudié lors des prochains conseils municipaux.

Recrutements effectués et en cours.

La mairie a procédé au recrutement d'un cuisinier à la cuisine centrale, en remplacement du départ en retraite de M. Rémy Pessel, il s'agit de M. Thomas Petit, bénéficiant d'une solide expérience et qui démarrera le 19 avril.

Par ailleurs, la mairie procède au recrutement d'un agent de médiathèque. Les 70 candidatures ont été étudiées et la commission recevra le 15 avril neuf candidats sélectionnés pour un entretien.

De même, quinze candidatures ont été étudiées pour le poste d'animateur jeunesse. Six candidats seront également convoqués le 30 avril par la commission RH.

Vote des taux d'imposition 2021

La taxe d'habitation sur les résidences principales a été définitivement supprimée par l'article 16 de la loi de finances pour 2020. Le produit de cette taxe sur les résidences secondaires, de la majoration de taxe pour les résidences non affectées à l'habitation principale et de la taxe d'habitation sur les logements vacants (THLV) reste affecté aux communes.

Par ailleurs, à titre transitoire, jusqu'à sa disparition définitive en 2023, le produit acquitté par les contribuables encore assujettis à la TH sur les résidences principales est affecté au budget de l'Etat.

Pour compenser à l'euro près et de manière dynamique la perte de produit qui en résulte pour les communes, la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) leur est transférée. Ainsi, le taux voté par chaque commune est majoré du dernier taux (2020) voté par le conseil départemental, garantissant ainsi que les contribuables soient assujettis au même taux global de taxe foncière qu'auparavant.

Les taux sont inchangés depuis 2004 ; la commission des finances a souhaité construire un budget 2021 sans augmenter la pression fiscale des contribuables.

Les taux et les produits attendus pour 2021 sont les suivants :

DÉPENSES	BASE IMPOSITION	TAUX DE RÉFÉRENCE 2020	TAUX PROPOSÉS
Taxe foncier bâti	2 648 000	16.90 %	36.43 %
Taxe foncier non bâti	109 100	61.98 %	61.98 %

Autorisations de programme et de crédits de paiement

Il est proposé aux élus de mettre à jour, pour 2021, les autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP) suivants :

N° AP	LIBELLÉ	MONTANT DE L'AP	CP 2021	CP 2022
AP 1	Aménagement rue de Gervily	564 000 €	140 000.00 €	424 000.00 €
AP 2	Hérissais voie douce	373 632 €	60 000.00 €	313 632 €

Les dépenses seront financées par les subventions, le FCTVA, l'autofinancement et l'emprunt.

ASSOCIATIONS LOCALES ET CANTONALES	
Association parents élèves école Trigavou	360,00 €
Conseil parents d'élèves école publique Pleslin -APE-	360,00 €
Association parents d'élèves école privée	360,00 €
Coopérative scolaire de Trigavou	360,00 €
Coopérative scolaire de Pleslin	360,00 €
Ogec 450 € x 101	45 450,00 €
TOTAL	47 250,00 €

ACTION SOCIALE ET SANTÉ	
ADSCE (aide à domicile) 0,35€ x 3699	1 295,00 €
Anim'âges Dinan	100,00 €
Association un défi pour Sullivan	100,00 €
Association le combat de Maud	100,00 €
Assoc. Beaussais Solidarité - Epicerie solidaire	280,00 €
Les cœurs brisés de la route	100,00 €
TOTAL	1 975,00 €

Vote des subventions 2021

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité vote les subventions telles que présentées dans le tableau ci-dessous :

ASSOCIATIONS SPORTIVES	
Cyclo Club d'Armor	80,00 €
Skol Gouren	350,00 €
Danse et Gymnastique	400,00 €
Din'handisport Dinan	50,00 €
Armor Danse	200,00 €
Ruffian Savate Club	100,00 €
Associations intercommunales :	
Football Club Beaussais Rance Frémur	5 074,00 €
Handball Beaussais Rance Frémur	2 387,00 €
Entente cycliste Rance Frémur	2 165,00 €
Stade Plouërais Tennis	3 464,00 €
TOTAL	14 270,00 €

CULTURE ET LOISIRS	
Loisirs Amitiés	635,00 €
L'art est dans le bois (biennal)	- €
Rosbif Association	500,00 €
TOTAL	1 135,00 €

DIVERS	
FNACA/AAC Pleslin Trig/Trémérec	75,00 €
Sté de chasse Diane du Frémur	180,00 €
TOTAL	255,00 €

Associations départementales et autres

ENVIRONNEMENT	
Eaux et rivières de Bretagne APPSB	40,00 €
TOTAL	40,00 €

ASSOCIATIONS SCOLAIRES ET PARA SCOLAIRES	
Chambre des métiers Côtes d'Armor 60 € x 8	480,00 €
Centre formation Apprentis Côtes d'Armor 50€x2	100,00 €
TOTAL	580,00 €

ACTION SOCIALE ET SANTÉ

ADAPEI Papillons blancs des Côtes d'Armor	40,00 €
Association des donneurs de sang	50,00 €
Association Prométhée St Brieuc	60,00 €
Steredenn (FJT du Pont Pinet)	180,00 €
Alcool assistance la Croix d'or Dinan	80,00 €
Les restaurants du cœur (280+250 € covid)	530,00 €
Solidarité Dinan Banque Alimentaire Dinan (280+250 € covid)	530,00 €
Secours catholique 22 (280+250 € covid)	530,00 €
Secours Populaire (280+250 € covid)	530,00 €
Association secouristes actifs Dinan	20,00 €
Association Jalmalv 22	20,00 €
Union Nationale Amis et Familles malades mentaux	20,00 €
Association des Laryngectomisés	20,00 €
Handi'chiens	100,00 €
Association "Quatre Vaulx - Les Mouettes St Cast	20,00 €
TOTAL	2 730,00 €

DIVERS

La prévention routière	30,00 €
Centre d'Information des droits de la Femme	30,00 €
Ligue des droits de l'homme Dinan	30,00 €
SNSM Lancieux	30,00 €
ADPC Protection civile de Dinan subv exceptionnelle covid	100,00 €
TOTAL	220,00 €

TOTAL GENERAL

68 455,00 €

Modification des tarifs du budget annexe de la cuisine centrale

Constatant une augmentation des dépenses pour l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement et l'EHPAD et, tenant compte du bilan de l'année 2020, le conseil municipal à l'unanimité décide de modifier la délibération en date du 3 juillet 2020 concernant les tarifs applicables pour le budget annexe de la cuisine centrale, à savoir :

TARIFS	2020	2021
Repas pour les enfants des cantines scolaires	3 € 60 / repas	3 € 60 / repas
Repas Accueil de Loisirs sans Hébergement	4 € 50 / repas	4 € 90 / repas
Repas portage à domicile	5 € 55 / repas	5 € 55 / repas
RESIDENCE DE L'ORME		
Petit déjeuner	0 € 70	0 € 70
Déjeuner	4 € 80	5 € 05
Goûter	0 € 25	0 € 25
Dîner	4 € 55	4 € 80
	<hr/>	<hr/>
	10 € 30	10 € 80

Point sur l'étude urbaine et l'atelier flash de Trigavou

L'atelier « Flash » sur le bourg de Trigavou s'est déroulé le 10 mars dernier en présence des élus de la municipalité, des architectes de l'atelier de l'Ourcq, du CAUE, des techniciens de la DDTM et de 4 citoyens de la commune. Après une déambulation dans les rues, chacun a été invité à travailler en atelier pour explorer plusieurs pistes d'aménagements potentiels, pistes qui serviront à définir le plan guide et les futures fiches actions que le Conseil Municipal aura à valider.

Ce diagnostic « flash » est financé par l'Etat et vient compléter l'étude de redynamisation des bourgs. Deux autres communes étaient associées à cette démarche sur le mois de Février, Plédran et Ploëzal. La commune a également participé à la restitution de ces 3 ateliers le vendredi 12 février à Plédran. Ces trois communes rencontrent les mêmes défis de dynamisation des bourgs, de densification de l'habitat et de gestion contrainte du foncier constructible, sur la base de nouvelles attentes en termes d'urbanisme.

Le copil prévu le 30 mars a quant à lui été reporté cause cas contact covid.

M. le Maire sera en mesure de proposer aux conseillers municipaux une réunion d'information animée par l'atelier de l'Ourcq, réunion qui aura lieu à l'issue du prochain COPIL, probablement sur le mois de mai.

Aménagement de la rue de Gervily : attribution du marché de maîtrise d'œuvre

Le marché de consultation pour la maîtrise d'œuvre rue de Gervily a été lancée le 15 janvier 2021 avec remise des candidatures pour le 12 février. Huit candidatures ont été reçues, et après analyse des candidatures faite par l'ADAC, trois candidats ont remis une offre pour la deuxième phase et ont été auditionnés. Le cabinet Ersilie a été retenu, pour un montant de 27 025 € HT.

Médiathèque

• Acquisitions de mobilier

Le marché de consultation pour la fourniture du mobilier de la médiathèque a été lancé le 25 janvier 2021 avec une remise des offres demandées pour le 23 février 2021. Le marché était décomposé en 3 lots :

Lot 1 : fourniture, livraison et installation de mobilier meublant
Lot 2 : fourniture, livraison et installation de mobilier contenant
Lot 3 : fourniture, livraison et installation de mobilier tables et chaises

Les négociations des offres réalisées avec le maître d'œuvre de l'opération, Xavier Pageot du cabinet Bihan Pageot Maillet est en cours afin d'ajuster les offres avec les entreprises pour déterminer l'offre la mieux disante en matière de rapport qualité/prix, de solidité, de flexibilité, d'accessibilité, de confort et d'esthétisme pour l'aménagement de cet espace. Pour rappel, l'enveloppe prédéfinie au budget pour l'acquisition du mobilier pour l'ensemble des espaces de la future médiathèque

de 641 m² est de 80 000 € HT. Les élus donnent mandat pour choisir l'entreprise la mieux-disante dans le respect de l'enveloppe.

• Demandes de subventions pour les acquisitions de mobilier, matériel multimédia et pour l'extension des horaires d'ouverture

La Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) propose trois programmes de subvention auxquelles le projet de médiathèque de Pleslin Trigavou peut prétendre :

- subvention attribuée pour l'équipement mobilier accompagnant la construction, la rénovation, la restructuration, la mise en accessibilité ou l'extension des espaces d'une bibliothèque de lecture publique ;
- subvention attribuée pour les opérations d'informatisation et de numérisation des bibliothèques municipales, intercommunales et départementales ;
- Soutien au titre des coûts liés à l'extension ou l'évolution des horaires d'ouverture des établissements de lecture publique.

PLAN DE FINANCEMENT POUR LE MOBILIER

Dépenses	
Acquisition	80 000.00 € HT
TOTAL	80 000.00 € HT
Recettes	
DRAC 60 %	48 000.00 € HT
Autofinancement 40 %	32 000.00 € HT
TOTAL	80 000.00 € HT

PLAN DE FINANCEMENT POUR LE MATÉRIEL INFORMATIQUE ET MULTIMÉDIA

Dépenses	
Acquisition	15 000.00 € HT
TOTAL	15 000.00 € HT
Recettes	
DRAC 60 %	9 000.00 € HT
Autofinancement 40 %	6 000.00 € HT
TOTAL	15 000.00 € HT

Extension des horaires

Les frais supplémentaires de personnel liés au projet d'extension ou d'évolution des horaires de la médiathèque peuvent faire l'objet d'un accompagnement financier de la DRAC pendant cinq ans :

Considérant :

- la surface éligible de la future médiathèque de 519 m² soit 0.14 m² par habitants ;
- le recrutement d'un agent à 28 H et le passage de la responsable de la médiathèque à 35 H = 1.8 ETP (équivalent temps plein)
- le budget d'acquisition de livres de 2.22 € par habitant ;

- les premiers travaux du Cotech qui s'orientent vers une proposition minimale d'ouverture de 21 H / semaine avec une nocturne et des horaires sur la pause méridienne (en comparaison la bibliothèque actuelle était ouverte au public à raison de 8 H /semaine avec des créneaux d'ouverture simultanée à la bibliothèque annexe) ;

La commune de Pleslin Trigavou remplit les conditions pour demander un accompagnement financier à hauteur de 70 % les trois premières années et 35 % les deux années suivantes.

Considérant que :

- l'agent recruté sera également chargé de développer l'animation numérique du site, l'animation d'un espace jeux vidéo ainsi que la programmation culturelle de la médiathèque ;
- l'entretien du nouvel équipement nécessitera une revalorisation importante des interventions du personnel technique ;
- le recrutement d'un agent pour faire face à l'évolution du service de médiathèque et l'augmentation du temps d'entretien de l'équipement par du personnel technique entraînent des frais supplémentaires de personnel estimés à 33 000 € pour une année complète ;

L'accompagnement financier de la DRAC sera sollicité selon le tableau suivant :

	Dépenses communales	Taux de participation	
2021 (mai à décembre)	22 000 €	70 %	15 400 €
2022	33 000 €	70 %	23 100 €
2023	33 000 €	70 %	23 100 €
2024	33 000 €	35 %	11 550 €
2025	33 000 €	35 %	11 550 €
Total			84 700 €

Budget 2021 pour les acquisitions d'ouvrages

Le Comité National du Livre (CNL) engage pour 2021 un programme d'accompagnement à la reprise d'activité des librairies pour aider le secteur à faire face aux difficultés liées au contexte sanitaire.

Le CNL propose donc une aide à la relance en finançant les collectivités qui s'engagent à augmenter pour 2021 le budget alloué aux acquisitions d'ouvrage pour les médiathèques/bibliothèques.

Considérant que le budget 2021 consacré aux acquisitions de livres par la médiathèque de Pleslin Trigavou est de 16 000 € contre 8 200 € en 2020, une subvention sera sollicitée auprès du comité national du livre, pour un montant de 4 000 €.

Régularisation de l'acquisition du lavoir Sainte-Brigide

Le 24 mai 1936, le conseil municipal de Trigavou accepte l'offre de M. Emile Lemoine, concernant la cession gratuite à la commune de Trigavou du lavoir Sainte Brigide. A défaut d'acte notarié, ce terrain est resté cadastré avec la parcelle adjacente

appartenant à M. Michel Perrot. Le terrain adjacent est en cours de vente et un bornage a été réalisé par le propriétaire, détachant l'emprise du lavoir. L'acquisition du lavoir Sainte-Brigide sera régularisée, au prix de 1 € le m². Les frais d'acte notarié seront supportés par la commune.



Le lavoir Sainte-Brigide

Numérotage de la route de Langrolay et des Landes de Reine

Il convient, pour faciliter le repérage, le travail des préposés de la Poste et des autres services publics ou commerciaux, ou encore la localisation sur les GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotage.

L'OPPOSITION S'EXPRIME

Conseil municipal du 19 février 2021.

Approbation des comptes de gestion et des comptes administratifs 2020.

Concernant la cuisine centrale, le budget étant sérieusement déficitaire, nous avons accepté l'augmentation des repas de l'éhpad +0.50€ et du centre de loisirs + 0.40€.

Les travaux de la médiathèque se poursuivent, lors du conseil nous avons refusé l'avenant n° 2 de l'entreprise Godin pour un montant de 4 600 € HT concernant la reprise de la pierre à l'emplacement des gonds et l'application d'un produit anti corrosion. (Ces travaux visibles auraient dû être budgétisés dès le départ).

Lotissement de la Ville Even : avenant n°1 de l'Atelier du Marais d'un montant de 3307€ HT que nous avons également refusé, car nous n'en sommes qu'au début des travaux d'aménagements de ce futur lotissement.

contact.pleslin.trigavou.2020@gmail.com

PSYCHOMOTRICITE À DOMICILE

Virginie Bourson

Psychomotricienne Diplômée d'Etat (Pitié Salpêtrière). Plus de 15 ans d'expériences auprès d'enfants polyhandicapés et d'enfants présentant des troubles relationnels et du comportement.

Domaines d'intervention : éveil sensori-moteur, massage bébé, lien parent-enfant, retard du développement psychomoteur, difficulté d'apprentissage scolaire, dysgraphie, dyspraxie, trouble du comportement, trouble de l'image du corps, trouble de la mémoire, perte d'autonomie, handicap, polyhandicap, trouble du spectre autistique...

Lieu d'intervention : dans un rayon de 30 km autour de Pleslin, sur le lieu de vie du patient (domicile, école, établissement spécialisé...)

Contact : 07 83 84 01 50

vbpsychomot@orange.fr

UNE NOUVELLE ESTHÉTICIENNE SUR LA COMMUNE

Emi'Beauté

Contact : 06 83 13 84 95

SUR LE MARCHÉ

Atelier 5 Sens :

Sarah Lathière, artisan fleuriste itinérant propose pour votre plaisir des créations florales sur le marché du vendredi matin.



Produits Hakawerk :

Patricia Goron vous propose une fois tous les 15 jours des produits ménagers et d'hygiène corporelle écologiques de la marque Hakawerk ainsi que des matériels annexes tels que balais, chiffons,... et pour les personnes chaussettes, collants, gants, écharpes...

Nouilles traditionnelles japonaises :

Corentin Mauffret vous invite à découvrir des nouilles traditionnelles japonaises produites artisanalement sous le nom KoMi koMi Udon.

MARTYRISONS LE PLAN-GUIDE RENDEZ-VOUS DU 3 JUILLET

Une équipe pluridisciplinaire autour des architectes-urbanistes de l'Atelier de l'Ourcq et Lestoux & Associés est actuellement en train de conduire une réflexion globale sur le devenir des bourgs de Pleslin et Trigavou. À la suite d'une première séquence d'échanges et de prise de connaissance du terrain, les architectes-urbanistes vont élaborer une série de propositions d'aménagement, regroupées en différents scénarios.



Ces scénarii sont encore à l'état d'esquisses, et doivent encore être affinés pour se traduire ensuite en un Plan-Guide. Nous voudrions faire de ce Plan-Guide une véritable feuille de route pour la commune à court, moyen et long terme. Ce sont à ce stade des « plans martyrs », destinés à poser quelques bases à la réflexion et à l'échange, mais encore entièrement malléables, prêts à évoluer, et nécessitant surtout de se préciser.

Que vous soyez nouveaux habitants à Pleslin-Trigavou ou installés depuis de nombreuses années, vos envies, vos besoins, vos idées ou votre simple connaissance du contexte peuvent aider à affiner ces grandes orientations. Dans cette optique,

un atelier de conception participative appelé « Martyrisons le Plan-Guide » est organisé le samedi 3 juillet 2021. Cet atelier permettra de recueillir toutes vos bonnes idées pour alimenter la réflexion collective.

Il s'organisera de la façon suivante :

- D'abord une présentation courte des enjeux soulevés à ce stade par l'équipe d'architectes-urbanistes ;
- Puis une séance « cartes sur table » où, par petits groupes, et selon des thématiques diverses, chacun pourra contribuer à développer, à faire évoluer ou à réorienter les ébauches de plans d'aménagement.

Cette séquence participative que nous espérons largement suivie par la population sera ensuite complétée par une exposition en mairie et une réunion publique de présentation des conclusions de l'étude.

Nous comptons sur votre participation pour faire de ce moment une « fête de l'urbanisme » et donner un véritable élan collectif aux projets de réaménagement de nos deux bourgs ! Alors réservez votre samedi 3 juillet !

Le lieu et les horaires seront précisés dans le courant du mois de juin mais vous pouvez d'ores et déjà nous faire part de votre envie de participer en contactant la mairie.



LA PAROLE AUX JEUNES : LEUR AVIS NOUS INTÉRESSE !

Dans quelques semaines, le nouvel animateur "sport- enfance-jeunesse" prendra ses fonctions au sein de notre commune. Son recrutement s'inscrit dans la nouvelle politique jeunesse municipale et dans la continuité de l'animation sportive. Il aura pour mission de contribuer à certains cycles d'activité physique pour les trois écoles et de renforcer l'encadrement du badminton et du football les mardi soir et mercredi matin, auprès des enfants et des collégiens. Il accompagnera aussi les équipes des garderies périscolaires dans la définition des projets pédagogiques.

Concernant le volet "jeunesse", ses premières missions seront de contribuer à la mise en place de la politique en faveur des jeunes. Il sera disponible pour eux, qu'il s'agisse d'activités spécifiques de loisirs (sportives, manuelles, culturelles), de l'accompagnement de projets (pour exemple: la co-construction de projet de séjour de vacances est envisageable) ou de la création du conseil municipal des jeunes (dont l'appel à candidature se fera à la rentrée prochaine). Ainsi, il s'agit de proposer des temps de loisirs, d'accompagner les jeunes dans leur parcours vers l'autonomie et leur apprentissage de la vie en société et de la citoyenneté en

favorisant leur implication. La sensibilisation aux enjeux environnementaux, la prévention et l'orientation viennent compléter ces objectifs.

Parce que la jeunesse est plurielle, ces activités s'adresseront à différentes catégories d'âge. En effet, la réalité diffère selon qu'on soit un grand enfant, un préadolescent, un adolescent ou même un adulescent.

Afin de répondre au plus près aux attentes des jeunes de la commune et à leurs besoins, et pour affiner les missions confiées à cet animateur, nous les invitons à répondre à un questionnaire mis en ligne sur le site de la mairie www.pleslin-trigavou.fr. Pour ceux qui seraient plus à l'aise, une version papier est jointe à ce bulletin municipal à ramener en mairie. Un accès à internet sera aussi possible à la mairie de Pleslin, le mercredi de 15 h à 17 h.

« La jeunesse est plus apte à inventer qu'à juger, à exécuter qu'à conseiller, à lancer des projets nouveaux qu'à poursuivre des anciens. » **Francis Bacon**

LE BUDGET PARTICIPATIF EST PROLONGÉ... A VOS PROJETS !

BUDGET PARTICIPATIF, KESAKO ?

Une part du budget communal est allouée à des projets venant directement de vous, habitants de Pleslin Trigavou, projets destinés à améliorer votre cadre de vie et votre environnement.

Le Budget Participatif a été lancé le 1^{er} mars dernier et vous pouvez déposer des projets jusqu'au 22 août 2021 inclus.

Pour rappel, vous pouvez déposer vos projets soit en remplissant le formulaire en ligne disponible sur le site internet de la commune www.pleslin-trigavou.fr soit en mairie, le dossier papier est disponible sur demande à l'accueil. Le règlement est également disponible en ligne.

Après étude par le comité de sélection, les projets retenus seront soumis au vote des habitants à l'automne.

N'attendez plus ! Tant de projets pourraient être envisagés pour notre belle commune :

- La création de jardins/potagers partagés ;
- L'aménagement d'aires de jeux ou de parcours de santé ;
- La mise en place de poulaillers partagés ;
- L'installation de bacs à compost mutualisés ;
- La réalisation de panneaux de mise en valeur du patrimoine naturel ou culturel ...

Une liste loin d'être exhaustive, à vous d'imaginer votre projet !

CÉRÉMONIE DU 19 MARS

« LA PAIX N'ÉTAIT PAS ENCORE LÀ... »

La journée nationale du souvenir et de recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc a été célébrée le 19 mars à 11 heures au monument aux morts de Pleslin par Thierry Orveillon, Maire de Pleslin Trigavou, en présence d'André Noël Président de l'association des anciens combattants de Pleslin-Trigavou-Trémérec, de Jacques Rochat porte-drapeau, de Jean-Paul Leroy, de Loïc Lemoine et de Jean-Claude Allain. Après avoir déposé une gerbe, Thierry Orveillon a lu le message de Geneviève Darrieussecq, ministre déléguée auprès des Armées, chargée de la mémoire et des anciens combattants. Ce message rappelait entre autre que « la paix n'était pas encore là le 19 mars 1962, mais une guerre de huit années allait s'achever. Un horizon se dessinait, celui de la sortie d'un conflit usant, àpre, déchirant et, à bien des égards, dramatique. »



CÉRÉMONIE DU 8 MAI

Thierry Orveillon, maire de Pleslin Trigavou, Bruno Fontaine maire de Trémérec et André Noël, président de l'association des anciens combattants de Pleslin-Trigavou-Trémérec ont le 8 mai 2021 rendu hommage aux victimes de la guerre 1939-1945, devant les trois monuments aux morts, en présence des porte-drapeaux, d'anciens combattants et de quelques élus. Chaque maire a lu le message de la ministre chargée de la mémoire et des anciens combattants.



Ces cérémonies placées sous le signe de la COVID ont été commémorées en effectif restreint, espérons que la cérémonie du 11 novembre 2021 marquera la victoire sur cette pandémie et pourra être organisée en toute Liberté.

SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Pleslin Trigavou, dont la superficie est de 22 km² est entrecroisée de nombreux types de routes. En premier lieu de la route Nationale 176 au niveau de la Grignardais, de cinq routes départementales, RD 2 Dinan-La Rougerais-Ploubalay, RD 28 Langrolay-La Rougerais-Languenan, RD 766 déviation de Pleslin-Trémereuc, RD 366 Plouër-Bourg de Pleslin-La Grignardais, RD 166 Bel air à Dinan, et d'une cinquantaine de kilomètres de voies goudronnées communales.

Toutes ces voies sont de plus en plus fréquentées et les riverains de ces routes sont unanimes pour se plaindre de la vitesse excessive des véhicules.

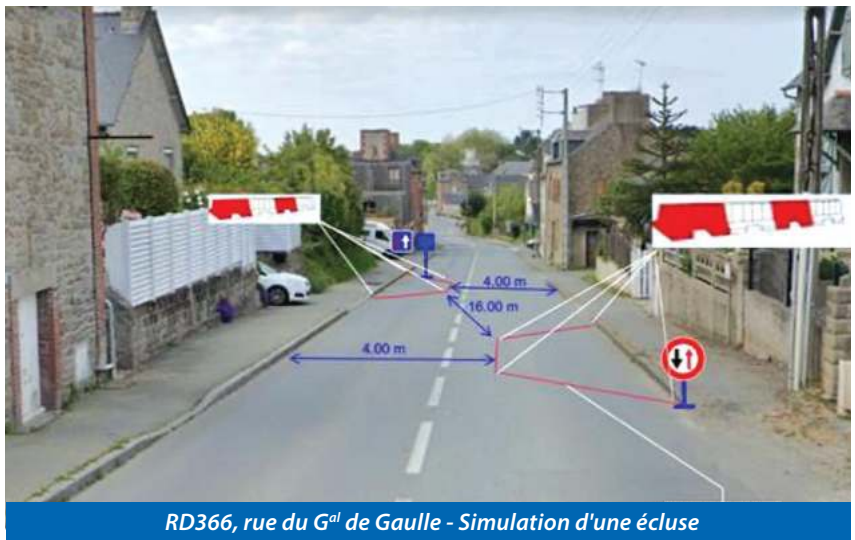
Chaque semaine, pour ne pas écrire chaque jour, les doléances à cause de la vitesse, pleuvent en mairie ! Les réclamations verbales, les écrits, les pétitions circulent à une vitesse qui n'a d'égale que celle des automobiles. Ces plaintes souvent justifiées ne trouvent pas de réponse aussi facilement que le voudraient leurs auteurs.

Par exemple, on ne peut pas multiplier à l'envi les ralentisseurs, il y a heureusement des règles bien précises pour les installer, leur présence ne doit pas rendre la circulation plus dangereuse, d'autre part il ne faut pas qu'ils engendrent trop de bruit pour les riverains. Mais il faut également prévoir le franchissement des cars, des services d'urgence car les accidentés de la vie dans une ambulance n'apprécient guère ce genre d'obstacle.

Si l'on mettait en pratique certaines doléances ce n'est plus en « Renault » que l'on circulerait mais en « Singer » !

A ce jour une quinzaine de plateaux ralentisseurs est installée sur le territoire de Pleslin Trigavou...

Il est souvent demandé l'implantation de panneaux d'interdiction ou de limitation, si en théorie cela paraît rationnel, en réalité dans la pratique on s'aperçoit très vite que l'habitude fait oublier la réglementation... Ne dit-on pas que : « Trop de signalisation, tue la signalisation » ?



RD366, rue du G^l de Gaulle - Simulation d'une écluse

Pour autant les élus ne sont pas insensibles à toutes ces remarques. Nous rappelons qu'un arrêté municipal stipule que la vitesse maximale sur les routes communales est de 50 km/h. Des voies douces ou trottoirs ont été créés en rive des routes départementales en agglomération Trébéfour-La Bigotière, La Grabotais-Le Pont des Ecouilles-La Rougerais, Beauséjour, d'autres sont en projet, la prochaine devrait être la Route de Langrolay-Les Landes de Reine.

Après l'aménagement en 2019 de la rue Léon-Pépin, c'est la rue de Gervily qui va être mise en chantier dès cette année... Une réflexion est en cours sur la RD 366 avec les services du département et de la gendarmerie. Régulièrement il est demandé aux forces de l'ordre d'accentuer les contrôles radar...

Si, sur les routes départementales les automobilistes viennent de différentes régions, il n'en est pas de même sur nos routes communales, où très souvent ce sont des « gens du coin » qui empruntent ces voies. Aussi il nous appartient à tous d'être prudents, responsables, de faire preuve de civisme et de courtoisie. Merci.

STATIONNEMENT GÊNANT

Les doléances contre la vitesse qui tombent comme à Gravelotte en mairie ne sont pas les seules concernant les voitures, il y a également celles des stationnements illicites sur les trottoirs. Autant comme nous pouvons comprendre, l'ensemble des soignants ou les livreurs qui se garent à « l'arrache » et cela pour quelques instants, autant on peut condamner l'attitude des automobilistes qui stationnent leur véhicule en permanence sur les trottoirs ou les voies douces obligeant les personnes à mobilité réduite, les enfants se rendant à l'école, les personnes âgées à circuler parmi le flot des voitures et camions...

Cette infraction au code de la route est bien sûr moralement condamnable mais elle est sanctionnée par la loi, c'est-à-dire la gendarmerie.





ELECTIONS DÉPARTEMENTALES ET RÉGIONALES

Les élections départementales et les élections régionales se tiendront simultanément les 20 et 27 juin 2021 avec un protocole adapté de la situation d'épidémie de coronavirus COVID-19

Le Vote :

Les bureaux de vote ouverts de 8 h à 18 h seront exceptionnellement déplacés à la salle omnisports pour les bureaux 1 et 2 et à la salle des fêtes pour le bureau 3. Sur chaque site, vous pourrez voter pour le scrutin départemental et le scrutin régional.

Le port du masque est obligatoire.

Une pièce d'identité est obligatoire lors du vote : Carte d'identité valide ou périmée depuis moins de 5 ans, passeport en cours de validité, permis de conduire, carte vitale-carte d'invalidité-carte de chasse avec photo.

Merci de venir également avec votre carte d'électeur afin de faciliter la recherche sur les listes d'émargement.

Nous vous recommandons également d'apporter votre propre stylo (1^{er} tour le 20 juin : émargement stylo noir, 2^e tour le 27 juin : émargement stylo bleu).

Procuration :

L'article L.73 du code électoral permet pour les scrutins des 20 et 27 juin 2021, que chaque mandataire (personne physique qui vote à la place de l'électeur) puisse disposer de deux procurations établies en France. Le mandant (l'électeur qui donne procuration) et le mandataire doivent être inscrits sur les listes électorales de la même commune.

Etablissement des procurations : 2 possibilités

① Le mandant se déplace au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie muni de sa pièce d'identité et remplit sur place le formulaire cerfa n° 12668*01 ou présente le formulaire n° 14952*02 complété en ligne et imprimé impérativement sur deux feuilles A4 séparées sans être signé ni daté.

② Depuis le 06 avril 2021, une nouvelle télé-procédure « Maprocuration » permet d'établir une procuration à partir du lien suivant : www.maprocuration.gouv.fr. Cette démarche ne dispense pas de se présenter au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie muni de la référence d'enregistrement et d'un titre d'identité afin que l'officier de police judiciaire (OPJ) ou l'agent de police judiciaire (APJ) vérifie votre identité. La validation par l'OPJ ou l'APJ déclenche la transmission instantanée de la procuration vers votre commune d'inscription. Vous êtes informé par courriel dès que votre mairie a validé votre procuration.

Précision sur le découpage des bureaux 1 et 2 de Pleslin

La frontière entre les deux bureaux est la route départementale reliant Trigavou à Langroloy. Les électrices et électeurs habitant au Nord de cette route (Prédaine, la Lyonnais, Trébéfour...) sont dans le bureau 1 ; ceux habitant au Sud (L'Adria, la Bigotière, la Grignardais, la Pierre Blanche, ..) sont dans le bureau 2.



PHOTOS INSOLITES

Des nouveaux habitants... Peu communs !

Commençons par revenir en arrière, à cet épisode neigeux peu fréquent sur notre commune : c'est au 8, rue du Poher qu'un nouvel habitant est né, grâce aux efforts de la famille Bonnion, qui a eu le réflexe de nous adresser cette photo. Un habitant éphémère certes, mais bel et bien Costarmoricain ! Plus proche de nous dans le temps, c'est à la Pilotais qu'un couple de paons parade, n'hésitant pas à se promener, ici sur le rebord d'une fenêtre, sur la terrasse d'une maison voisine, voire dans le poulailler d'un autre voisin ! Deux habitants là encore peu communs, mais qui ne seront pas recensés. Ils ne sont là que pour le plaisir des yeux...

Si vous avez des photos insolites prises sur la commune, n'hésitez pas à les adresser à la mairie sous format .jpg à l'adresse suivante : sylvie.mairiepleslin@gmail.com

AMÉNAGEMENT D'UNE NOUVELLE AIRE DE JEUX

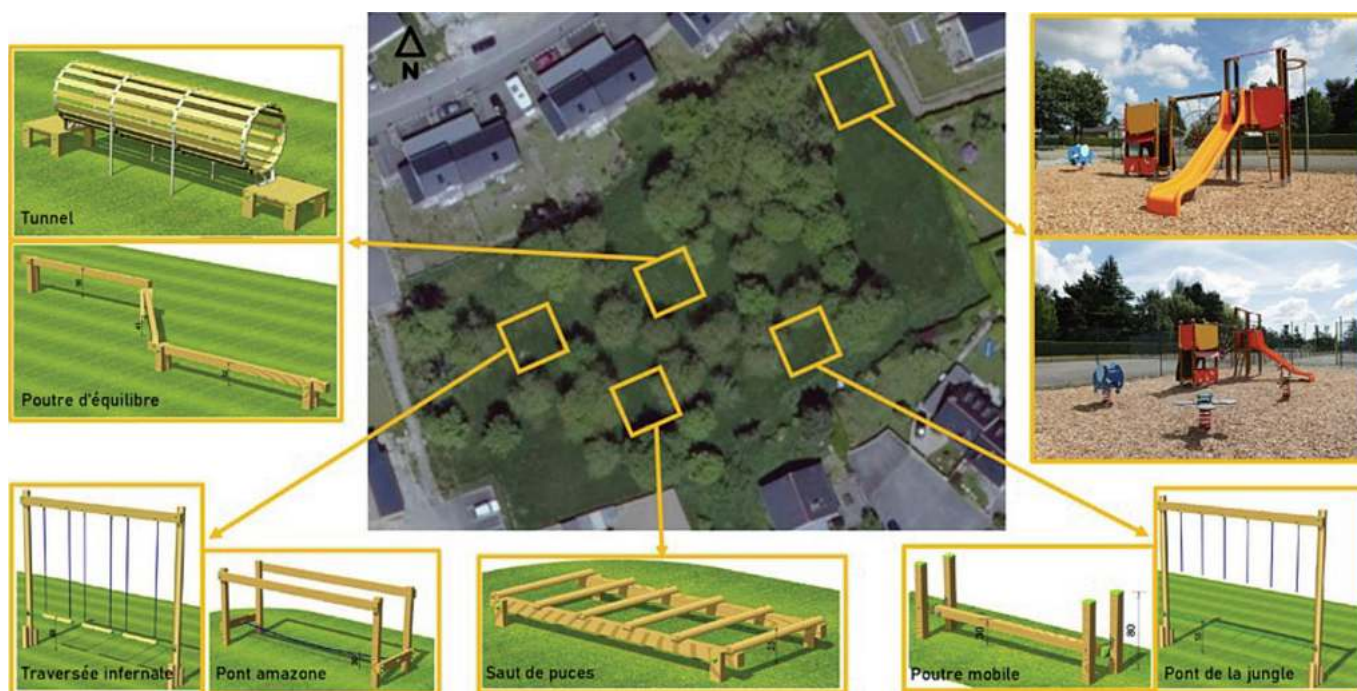
La Châtaigneraie située entre les rues de Brocéliande, du Goëlo et de Penthièvre, accueille des jeux champêtres pour les enfants. Des jeux en bois ont été privilégiés afin de permettre la meilleure intégration paysagère possible dans cet espace naturel, véritable zone de rencontre.

Ce nouvel espace ludique, aménagé par la société MECO et les services techniques de la commune, est accessible aux enfants de 2 à 12 ans. Une table de pique-nique et 2 bancs complètent l'équipement.

Désormais, les aires de jeux sur la commune sont au nombre de 4 :

- Riquamus, au cœur du bourg de Trigavou
- La Vallée de l'Adria
- Espace Jean Le Sommier, près de la résidence de l'Orme
- La Châtaigneraie, près du lotissement de la Ménardière

Par ailleurs, cette châtaigneraie est tout à fait propice au développement d'une agriculture urbaine participative via la mise en place d'un jardin ou potager participatif, de plantes aromatiques... La biodiversité présente sur ce site naturel pourrait être mise en valeur par des panneaux réalisés en lien avec les habitants...



COMITÉ DES FÊTES : APPEL AUX BÉNÉVOLES !

Une petite réunion informelle a eu lieu en mairie pour relancer le comité des fêtes sur Pleslin Trigavou, en se basant sur le seul comité existant et actuellement en sommeil, celui de Trigavou. Dès que les conditions sanitaires seront réunies, une assemblée générale extraordinaire aura lieu afin de revoir les statuts, suivie d'une assemblée générale ordinaire afin de composer le nouveau bureau. Les personnes intéressées peuvent se faire connaître en mairie, auprès de Sylvie Vadis, adjointe à la culture et à l'animation. La date de cette assemblée sera communiquée par voie de presse, relayée sur les panneaux d'information et sur le site de la commune.



ETAT CIVIL

NAISSANCES

• Anna Bertinatti	18 rue de Gervily	02/03/2021
• Alix Coquin	42 La Bigotière	16/01/2021
• Tilio Beauchêne Ursulet	17 bis allée du Petit Bois	23/01/2021
• Cléa Darcelle	1 C Trébéfour	26/01/2021
• Elie Richeux Cantian	22 rue du Poher	07/02/2021
• Lina Cadin	27 rue du Goëlo	13/02/2021
• Basile Leborgne	29 Trébéfour	17/02/2021
• Alya Billon-Galland	39 H Trébéfour	15/03/1921
• Cenzo Guesnel	48 Trébéfour	15/03/2021
• Lison Rousselot Paris	30 rue des Perrières	25/03/2021
• Arthur Guezennec	38 rue François Mitterrand	11/04/2021
• Aline Tessier	39 F Trébéfour	18/04/2021
• Erwan Nicolas	5 allée du Petit Bois	30/04/2021
• Margot Bercegeay	La Rochette	05/05/2021

MARIAGES

• Corentin Lebreton et Naomi Delpierre	17 Le Gray / 29 Le Bas Gray	10/04/2021
--	-----------------------------	------------

PACS

• Sylvain Hardy et Marine Pellois	31 Trébéfour	12/03/2021
• Kevin Selle et Mathilde Ferrey	7 le Chesnay	09/04/2021

Nous leur souhaitons de connaître harmonie et bonheur.

Nos vœux d'heureuse et longue vie à ces petits pleslinais trigavouas.

DÉCÈS

- Simone Ménard née Citré le 16/08/1922 décédée le 31/12/2020 à Dinan
- Renée Reux née Augras le 02/06/1920 décédée le 07/01/2021 à l'Ehpad de l'Orme
- Daniel Champsavoir né le 10/01/1943 décédé le 25/01/2021 à Dinan
- René Gillet né le 15/01/1951 décédé le 30/01/2021 à Dinan
- Geneviève Rolland née Lemoine le 04/07/1935 décédée le 31/01/2021 à Dinard
- Paulette Le Duc née Leboulanger le 07/09/1934 décédée le 12/02/2021 à Dinan
- Michel Pichancourt né le 26/05/1942 décédé le 18/02/2021 à Segré
- Jean-Pierre Maillard né le 29/05/1956 décédé le 02/03/2021 à Pleslin Trigavou
- Serge Puy né le 25/04/1932 décédé le 06/03/2021 à Dinard
- Georges Bourdin né le 05/04/1936 décédé le 11/03/2021 à l'Ehpad de l'Orme
- Marie Le Normand née Josselin le 12/11/1934 décédée le 11/03/2021 à Dinan
- Edmond Bécharde né le 14/09/1944 décédé le 12/03/2021 à Saint-Malo
- Rosalie Druais née Rouxel le 26/07/1926 décédée le 15/03/2021 à Saint-Malo
- Albertine Renaudin née le 08/10/1925 décédée le 29/03/2021 à Dinan
- Marie-Thérèse Lepetit née le 09/10/1932 décédée le 01/04/2021 à l'Ehpad de l'Orme
- Nella Nevot née Hamon le 04/08/1928 décédée le 03/04/2021 à Perpignan
- Colette Belleville née Aupetit le 23/10/1927 décédée le 05/04/2021 à l'Ehpad de l'Orme
- Philippe Briend né le 11/03/1962 décédé le 11/04/2021 Pleslin Trigavou
- Renée Fauchet née Jeanne le 01/03/1928 décédée le 23/04/2021 à l'Ehpad de l'Orme
- Jocelyne Outil née le 12/08/1951 décédée le 27/04/2021 à Dinan
- Malik Arezki né le 27/10/1993 décédé le 02/05/2021 à Pleslin Trigavou
- Marie Moy née Rose le 22/06/1930 décédée le 06/05/2021 à l'Ehpad de l'Orme
- Marie Blanc née Lesaignoux le 06/11/1931 décédée le 07/05/2021 à la Fare les Oliviers

Nous prions les familles de bien vouloir agréer nos condoléances.



ECO-PÂTURAGE

Et de trois ! Après le parc de la résidence de l'Orme, le bassin du lotissement de la Ménardière, c'est au tour du lotissement de la Guyonnais d'être doté d'un écopâturage. Le service technique communal a construit la bergerie des moutons noirs d'Ouessant et clôturé le parc qui englobe le bassin de rétention des eaux pluviales.

Ces « moutondeuses » ont l'avantage d'éviter le passage d'un engin thermique bruyant et pollueur, de favoriser la biodiversité, mais également de faire plaisir aux habitants du village de la Guyonnais. Le parc est bien clos mais attention toutefois aux chiens en divagation et à ne pas affoler par des cris ou des gestes ces nouveaux résidents. A noter que cet éco-pâturage se trouve sur le tracé du futur sentier qui reliera la Guyonnais à Rochefort.



CHENILLES PROCESSIONNAIRES

Quelques lignes pour signaler que le service technique a procédé au début du printemps à la destruction d'une cinquantaine de cocons dans les pins communaux au moyen d'un camion nacelle. Dans la vallée de l'Adria où les engins lourds sont interdits, les résineux, atteints par ces insectes nuisibles, ont été équipés de pièges, et c'est ainsi qu'à leur descente les chenilles processionnaires ont été détruites.

Si chaque propriétaire de ces pins infestés procède de la sorte, l'invasion de ces dangereux nuisibles sera durablement freinée.



CURIEUX DE NATURE DU 22 MAI AU 6 JUIN 2021

Ces quelques jours d'animations seront dédiés à la promotion du développement durable et de la nature. L'objectif est de sensibiliser le plus grand nombre à la préservation de notre environnement. Ouvert au

grand public et gratuit, nous vous invitons à y participer !

Du 22 mai au 6 juin, 12 balades « découverte de la nature » seront organisées pour découvrir la faune et la flore de notre territoire. Toutes les balades nécessitent une inscription des participants et sont limitées à 9 personnes.

Jeudi 27 mai, une visio-conférence sur les couches lavables est programmée de 18h à 20h afin de découvrir leurs intérêts (économique, réductions des déchets, santé...). Sur inscription.

Samedi 29 mai, de 13h à 19h, un labyrinthe éphémère sera tracé, par Bastien Aillet, sur la plage de Pen Guen à Saint-Cast-Le-Guildo. Cette activité ludique et de plein air permettra d'aborder les questions sur la biodiversité et les micros déchets.



Lundi 31 mai, une distribution de compost est organisée à la déchèterie de Maignon de 10h à 12h et de 14h à 16h et le mardi 1^{er} juin à la déchèterie d'Evran. Le compost sera distribué en vrac, apportez vos contenants (sacs, seaux, remorques...). La quantité est limitée à 50L/personne (25kg). Des conseils sur l'utilisation du compost vous seront apportés. Tout dépôt de déchets est interdit ce jour-là.

Retrouvez l'ensemble du programme sur www.dinan-agglomeration.fr



LA MÉDIATHÈQUE

Le calendrier des travaux a légèrement glissé, ainsi l'ouverture de la médiathèque prévue avant l'été ne se fera qu'après les vacances. Plusieurs raisons dues à la COVID sont venues télescoper le planning entre livraison de matériaux retardée, équipes de techniciens réduites avec des chantiers urgents à terminer...

Hormis ce léger contretemps, les citoyens peuvent désormais évaluer le volume du bâtiment et peuvent apprécier le mariage de l'ancien avec le moderne. En effet, le presbytère du 19e siècle s'harmonise avec la couleur rouille-cuivre de l'extension. La conservation de ce patrimoine religieux permet d'unir culturellement l'ancienne et la nouvelle population de Pleslin Trigavou. A chaque réunion de chantier, sont ajustés, retirés, ajoutés des détails qui semblent anodins, mais au bout du compte qui ont de l'intérêt et parfois entraînent des plus-values, mais comment les éviter sur un tel programme ?



Lors des rencontres dans et aux abords de ce pôle de centralité, nos contemporains et plus encore les générations à venir oublieront ces particularités inhérentes à des travaux de cette importance.

VOIRIE 2020 ET VOIRIE 2021

La réfection des routes votée au budget 2020 n'a pu être réalisée l'an passé. En effet, les voies, de la Fontaine-Yvon, Champ-Bily, Trégor, Armor ont vu leur réseau d'eau potable remplacé, par le syndicat des Frémur, durant le dernier trimestre, et il a semblé plus prudent à la commission des travaux et à la société Colas, adjudicataire du marché, de patienter jusqu'au printemps 2021, pour procéder à la mise en place du tapis d'enrobé de ces rues, mais également pour la route du Creux à la Ville-Rouxel via le Menais.

Les élus ont profité de cette réfection de chaussée pour créer un plateau ralentisseur au niveau du carrefour des rues de Penthièvre et du Champ-Bily. Il est rappelé que dans ces lotissements, la vitesse est limitée à 30 km/heure et que la priorité à droite s'applique à chaque carrefour.

L'Agence Départementale d'Aide aux Collectivités 22, comme à l'accoutumée étudie et prépare l'appel d'offres pour les routes retenues par le conseil municipal sur le projet de 2021.

Concernant l'entretien courant des routes, le service technique communal avec la goudronneuse-gravillonneuse a procédé au bouchage des nids de poule et à la lutte contre le faïençage du revêtement. En rive des voies de liaison vers les villages de la Herviais, de la Pilotais et de la Grohandière les agents ont méthodiquement calé l'accotement en apportant un granulats adapté à la circulation d'engins agricoles de fort gabarit.





TRAVAUX

RALENTISSEUR RUE DU FRÉMUR

Quelles que soient les régions, il y a toujours des polémiques sur la présence ou non des plateaux ralentisseurs. Ces dispositifs de sécurité ont bien sûr l'avantage de casser la vitesse et de freiner les velléités des as du champignon mais à contrario, ils engendrent du bruit pour les riverains et peuvent endommager les véhicules. Rue du Frémur la question ne se posait même pas ! Le tassement devant les grilles d'eau pluviale était devenu dangereux et créait un véritable obstacle au franchissement du plateau. La municipalité a demandé à la société EVEN de reprendre les rampants de part et d'autre du plateau. Le Conseil Départemental a mis en place, durant deux jours la déviation de la RD 28.



RUE DE GERVILY

A l'heure où sont écrites ces lignes, les riverains et les usagers de cette rue auront peut-être aperçu le boîtier radar de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) qui relève la vitesse, le nombre, le gabarit, l'heure de passage des véhicules qui empruntent la RD 28 dans la traversée de Trigavou. Ces indications précises et indispensables vont être des hypothèses dont le maître d'œuvre Ersilie va se servir pour résoudre le délicat problème de circulation, des automobiles, des piétons, des personnes à mobilité réduite, du stationnement, sans oublier l'harmonie avec le bâti existant. Les concessionnaires des réseaux ont commencé leurs études, c'est ainsi que le Syndicat Départemental d'Énergie a confié à ERS de Taden l'effacement des réseaux électriques et téléphoniques. Le syndicat d'eau potable du Frémur a réalisé des contrôles de qualité de la canalisation fonte âgée d'une cinquantaine d'années, Dinan Agglomération, par l'intermédiaire de la compagnie fermière SAUR a inspecté la conduite des eaux usées et ses branchements, le réseau d'eau pluviale encore sous l'autorité de la commune sera examiné prochainement par le passage d'une caméra à l'intérieur des buses. Tout ce travail sur les réseaux sera réalisé au cours du second semestre 2021 pour permettre les travaux de voirie durant le premier semestre 2022.

Les différents intervenants devront s'obliger à harmoniser leurs prestations afin de gêner le moins possible les riverains, les usagers et les commerçants durant cet indispensable chantier de génie civil.

LE GÎTE DE LA GARE

Dans le cadre du plan de relance de l'état de la rénovation thermique des bâtiments, la municipalité, sous l'égide de Dinan Agglomération par l'intermédiaire de monsieur Yvan le Tonnier conseiller en énergie, a décidé de réhabiliter l'isolation de trois bâtiments communaux ; le gîte de la gare et les deux maisons de fonction des écoles Georges Hervé et Charles-Josselin. L'ancienne gare transformée voilà un quart de siècle en gîte d'étapes ne correspondait plus du tout aux normes en vigueur d'isolation thermique. Ainsi, la société Hilzinger ZI de la Grignardais, s'est vu confier le remplacement des fenêtres et portes en double vitrage. Désormais, ce sont 400 mm de ouate de cellulose qui isolent le grenier, l'entreprise AMCI de Plumaudan réalise ces travaux. Les radiateurs électriques comparés à des « grille-pains » sont changés au bénéfice de radiateurs et sèche-serviettes à inertie fluide, avec une possibilité de gestion à distance, la VMC est également remplacée, ces prestations sont assurées par Elec and Co de la Jossais. Dans les mois à venir les deux maisons des instituteurs bénéficieront également d'une rénovation thermique.



LOTISSEMENT DE LA VILLE-EVEN

L'atelier du Marais, maître d'œuvre de l'opération, a réalisé le projet de ce futur lotissement communal. Les concessionnaires, pour l'électricité, les télécommunications, le gaz, l'eau potable, les eaux usées ont rendu leur copie....

C'est ainsi que l'effacement des réseaux électriques et téléphoniques sera effectif au droit du lotissement y compris la Hérisais. La canalisation d'eau potable existante sera remplacée au profit d'une conduite permettant la défense incendie pour la Boutronnais et la Ville-Even, Dinan Agglomération a étudié le réseau d'assainissement et précise qu'un poste de relevage permettra d'assainir en collectif l'ancien bâti de la Ville-Even et de la Hérisais.

Une attention toute particulière sera apportée à la circulation automobile de la Boutronnais à la Hérisais. La priorité devra être donnée aux piétons, puis aux cycles, puis aux voitures ! Pour réussir cet objectif, une mission complémentaire a été demandée au maître d'œuvre l'Atelier du Marais.

La municipalité a souhaité une liaison douce partant du futur lotissement vers le bourg via le Bois Rolland.

Le prix de vente des terrains sera fixé après connaissance du coût des travaux. La commercialisation sera assurée par Maître Louail.



JEUX D'ENFANTS

Lors de la création du lotissement de la Ménardière la municipalité avait négocié avec le promoteur l'achat de la Châtaigneraie située entre les rues de Penthièvre, de Brocéliande et du Goëlo. Le terrain arboré vient d'être aménagé de jeux de bois pour des enfants de 2 à 12 ans... Ces jeux ont été disposés de manière à allier l'adresse, le physique, le naturel, nul ne doute que les enfants seuls ou accompagnés de leurs parents des lotissements du Prédaine, du Champ-Bily, de la Ménardière y prendront beaucoup de plaisir.





URBANISME

DÉCLARATION PRÉALABLE

N° PERMIS	ADRESSE DU TERRAIN	PRÉCISION DES TRAVAUX
02219020C0111	16 rue du Général de Gaulle	Réfection de la toiture
02219020C0113	17 Zone de Beauséjour	Pose d'une clôture avec portail
02219020C0114	30 La Boutronnais	Création d'un accès, pose d'une clôture avec portail
02219020C0117	9 chemin des Longues Raies	Construction d'un abri de jardin identique au premier
02219020C0120	8 Domaine de la Vallée	Construction d'une véranda
02219020C0125	La Ville Rouxel	Pose de 2 fenêtres de toit
02219021C0001	2 rue du Poher	Pose d'une clôture
02219021C0002	Les Landes de Reine	Abbatage d'arbres
02219021C0003	22 Bas Cana	Pose d'une fenêtre de toit
02219021C0004	15 La Guyonnais	Pose d'une clôture
02219021C0005	34 Bis rue François Mitterrand	Pose d'une clôture
02219021C0006	4 l'Orme	Changement et création d'ouvertures
02219021C0007	4 l'Orme	Pose d'une clôture avec portail
02219021C0008	27 le Bas Gray	Pose d'une fenêtre de toit
02219021C0009	2 Lauriais	Pose d'une clôture
02219021C0010	19 La Mennais	Rénovation toiture
02219021C0011	19 rue Léon Pépin	Construction d'un muret en pierre
02219021C0012	16 rue du Pré d'Aisne	Pose d'une clôture
02219021C0013	Le Clos Luce	Déplacement de l'accès et remplacement de la clôture
02219021C0014	14 B rue François Mitterrand	Pose d'une clôture
02219021C0015	6 La Pilotais	Construction d'une piscine
02219021C0016	La Ville Piquant	Pose d'une clôture avec portail
02219021C0017	12 La Bigotière	Construction d'un muret
02219021C0018	27 Ter Rue de Gervilly	Construction d'une piscine
02219021C0019	7 La Guyonnais	Pose d'une clôture
02219021C0020	1 rue de Cornouaille	Rénovation par l'extérieur
02219021C0022	La Longerais	Pose de panneaux solaires
02219021C0023	1 route de Dinard	Construction d'un garage
02219021C0024	33 rue Léon Pépin	Rénovation de façade
02219021C0025	15 rue du Frémur	Réfection toiture et remplacement de la fenêtre de toit
02219021C0026	30 La Boutronnais	Création d'un accès, pose d'une clôture avec portail
02219021C0027	8 La Fontenais	Pose d'une clôture
02219021C0028	19 Houillard	Réaménagement combles et surélévation de toiture en partie
02219021C0029	21 A La Rouxière	Construction d'une extension et d'un garage d'un seul tenant
02219021C0030	La Villeneuve	Construction d'une véranda
02219021C0031	15 Houillard	Remplacement d'une fenêtre de toit
02219021C0032	2 l'Orme	Réfection toiture, suppression de 2 cheminées et pose d'un tubage extérieur
02219021C0033	9 rue Léon Pépin	Aménagement intérieur d'un bâtiment en pierre en logement annexe
02219021C0034	29 bis cana	Clôture+portail coulissant+semelle portail+dalle pour futur abri de jardin
02219021C0035	25 rue des Mares	Construction d'un abri de jardin
02219021C0036	27 B route de Langrolay	Modification de façades
02219021C0037	30 rue Léon Pépin	Changement de 2 châssis de fenêtres au 1er étage
02219021C0038	10 rue de l'école	Ajout de fenêtres de toit + création parking
02219021C0039	15 rue des Gabions	Pose d'une clôture
02219021C0040	13 Lot. Bois rolland	Pose d'une clôture
02219021C0041	La Penezais	Remplacement de fenêtres
02219021C0042	5 Le Chesnay	Clôture
02219021C0043	8 chemin de la Ménardière	Construction d'une piscine
02219021C0044	13ter rue Alexis Renouvel	Clôture
02219021C0045	10 La Fontenaie	Extension : garage existant transformé en bureau + création un nouveau garage
02219021C0046	54 Cana	Clôture entre 2 parcelles
02219021C0047	7 La Guyonnais	Véranda
02219021C0048	51 La Boutronnais	Clôture
02219021C0049	8 La Fontenaie	Abri de jardin
02219021C0050	34D rue Francois Mitterrand	Clôture
02219021C0051	12 La Boutronnais	Clôture et ouverture d'un accès
02219021C0053	30 rue Léon Pépin	Remplacement d'une porte d'atelier
02219021C0054	2 Allée du Petit Bois	Aménagement des combles, isolation et pose de fenêtres de toit
02219021C0059	6 Le Chêne Vert	Division en vue de construire 1 lot

PERMIS DE CONSTRUIRE

N° PERMIS	ADRESSE DU TERRAIN	PRÉCISION DES TRAVAUX
02219020C0029	22 La Mennais	Construction d'un abri de stockage de véhicules
02219020C0031	14 Bis Le Chêne Vert	Construction de 2 maisonnettes mitoyennes destinées à la location
02219020C0032	10 La Boutronnais	Construction d'une maison individuelle et d'un garage
02219020C0034	Parc d'activité La Grignardais	Construction d'un hangar de stockage
02219020C0037	Le Petit Rocher	Construction d'un bâtiment agricole
02219020C0038	44 La Bigotière	Construction d'une maison individuelle
02219020C0039	32 Pallué	Construction d'un abri de jardin
02219021C0001	La Tardivelais	Création d'un carport et d'une ouverture et changement des menuiseries
02219021C0002	Les Aubriais	Surelevation de la partie nord afin d'y aménager des chambres à l'étage
02219021C0003	14 B rue de Gervily	Création d'un carport
02219021C0004	5 B rue de l'Ecole	Construction d'une maison d'habitation
02219021C0005	1 C Trebefour	Construction d'un garage et d'une pièce aménagée à l'étage
02219021C0006	8 Dom de la Vallée	Construction d'une véranda
02219021C0009	12 La Mennais	Extension d'une maison individuelle et aménagements extérieurs
02219021C0011	38 Cana	Rénovation d'une maison et création d'une terrasse sur pilotis
02219021C0018	La Bréhaudais	Construction d'une porcherie de maternité - Modif. des façades pour création de courettes

PERMIS DE CONSTRUIRE MODIFICATIF

N° PERMIS	ADRESSE DU TERRAIN	PRÉCISION DES TRAVAUX
02219019C0008 M01	44 Cana	Modification d'ouverture, pose d'un châssis fixe flouté
02219019C0015 M01	9 La Guyonnais	Modification de baie vitrée
02219019C0039 M01	Route de Langrolay	Modification clôture
02219020C0013 M01	7 route de Dinard	Modification de l'altimètre pour la construction d'une maison d'habitation

PERMIS DE DEMOLIR

N° PERMIS	ADRESSE DU TERRAIN	PRÉCISION DES TRAVAUX
02219021C0001	Rue du Frémur	Démolition totale d'un bâtiment vétuste
02219021C0002	Le Creux	Démolition totale des ouvrages
02219021C0003	13 Lot. Le Bois rolland	Démolition totale d'un abri de jardin

PERMIS D'AMENAGER

N° PERMIS	ADRESSE DU TERRAIN	PRÉCISION DES TRAVAUX
02219020C001	La Ville Even	Lotissement 22 lots
02219020C002	2 La Fontenaie	Lotissement de 3 lots
02219021C001	La Bigotière	Lotissement de 4 lots

AVIS DE CONCERTATION PRÉALABLE

Modification de droit commun N°1 du Plan local d'Urbanisme intercommunal valant programme local de l'Habitat (PLUiH).

Par délibération du 26 avril 2021, le Conseil Communautaire de Dinan Agglomération a défini les objectifs poursuivis et les modalités de concertation préalable dans le cadre du projet de modification de droit commun n° 1 de son Plan local d'Urbanisme intercommunal valant Programme Local de l'Habitat (PLUiH), conformément à l'article L103-02 du Code de l'Urbanisme. Nous tenons à préciser que ce projet ne touche pas le zonage des terrains.

La concertation préalable est en cours pour une durée de 4 mois, du 5 mai 2021 au 31 août 2021 inclus et a pour but de permettre aux habitants, acteurs du territoire et toute autre personne concernée par le projet de prendre connaissance des modifications projetées, de donner un avis à un stade précoce de la

procédure et, le cas échéant, de formuler des observations ou propositions sur ces modifications.

Le dossier est consultable pendant toute la durée de la concertation :

- sur le site internet de Dinan Agglomération à la rubrique "modification du PLUiH" ;
- au siège de Dinan Agglomération aux jours et heures habituels d'ouverture.

Toute personne intéressée pourra communiquer ses observations :

- Par écrit, sur un registre, au siège de Dinan Agglomération (8, boulevard Simone Veil CS 56 357, 22106 DINAN Cedex)
- Par voie électronique, plui@dinan-agglomeration.fr
- Par voie postale, courrier adressé à M. le Président de Dinan Agglomération, (Dinan Agglomération : 8, boulevard Simone Veil CS 56 357, 22106 DINAN Cedex)

Le service urbanisme-foncier de Dinan Agglomération se tient à votre disposition pour toute information complémentaire que vous pourriez souhaiter.



ÉCOLE GEORGES-HERVÉ DES POUSSINS EN MATERNELLE

Après quelques perturbations dans le calendrier scolaire, nous voilà partis pour la dernière période de cette année scolaire.



Tout en respectant le protocole sanitaire, des projets voient le jour, les élèves de cycle 3 mènent un projet sur les percussions corporelles avec Anaïg de Dinan Agglomération.

Les élèves de CE2 CM1 vont passer trois journées à Saint-Jacut pour pratiquer le char à voile.

Nous sommes dans l'attente d'autorisation pour un projet histoire avec CORIOSOLIS.

En maternelle quatre poussins ont vu le jour. Un projet sur la patience pour les enfants qui ont attendu 22 jours que le premier poussin casse sa coquille dans la couveuse.

Maintenant ils grandissent au chaud dans la classe de petite section et seront installés dans le nouveau poulailler de l'école d'ici un mois.

La classe de PS se rendra aux beaux jours au centre équestre de Saint-Valay à Taden pour découvrir l'habitat des poneys et des chevaux.

L'école va mettre en place l'exposition de la MAIF « la maison de tous les dangers », exposition qui permet de travailler sur la sécurité dans les pièces de la maison.

Comment éviter les risques de brûlure, de coupure, d'électrisation, d'étouffement, et d'intoxication.

Un projet qui peut être mené par toutes les classes de l'école, chacun à son niveau !

Pour la sécurité de tous, nous ne ferons pas de fête de fin d'année sur le stade, de même nous sommes dans l'obligation d'annuler comme l'an dernier la soirée portes ouvertes « les arts s'invitent à l'école »

ÉCOLE CHARLES-JOSSELIN UN PROJET MUSICAL POUR TOUS

Les élèves du groupe scolaire Charles-Josselin s'adaptent au protocole sanitaire qui a supprimé tout rassemblement et donc toute représentation aux parents sous forme de spectacle vivant. Avec leurs enseignants et les intervenants des écoles de musique de Dinan Agglomération, Anaïg Leroy et Sonia Huguet, ils préparent un rendu du projet musical sous forme de vidéos et d'enregistrements de séances. Les photos et vidéos seront disponibles sur Beneylu, l'ENT auquel l'école est abonnée cette année.

Le projet jardin en coopération avec l'école de Tialla est quant à lui bien commencé. Les pommes de terre sont plantées, et les plants de courge, petits pois et salades vont arriver dès cette semaine avec Madame Leroux, pour être plantés dans les bacs. Les plantes plus frileuses attendront encore un peu. Les employés communaux ont installé les nouveaux bacs et la mairie a octroyé un budget pour l'achat de nouveaux outils de jardin.

Nous espérons pouvoir finir l'année en organisant une sortie pédagogique sur le thème

de l'environnement aquatique avec La maison de la Rance pour compenser les animations à l'extérieur qui ont été annulées en raison des protocoles sanitaires. Cette sortie serait financée par l'association de parents d'élèves, l'APE qui reste bien active, cette année encore, malgré le contexte sanitaire qui a vu toutes les manifestations annulées.



ÉCOLE SAINT-JOSEPH LE MOYEN-ÂGE AU MENU

En cette fin d'année, l'école Saint-Joseph compte 119 élèves répartis de la TPS au CM2. Les inscriptions pour la rentrée prochaine se font par entretiens individuels avec présentation de notre structure, visite de l'école et rencontre des enseignants. Prendre contact avec le chef d'établissement au 02 96 27 81 83 ou par mail saintjopleslin@wanadoo.fr pour toutes demandes de renseignements.

Comme l'année dernière, les sorties scolaires rencontrent quelques aléas en raison des contraintes sanitaires. Nous avions prévu de visiter le château de la Hunaudaye en avril mais les lieux sont fermés au public. De ce fait, n'ayant pas pu nous rendre sur le site, les animateurs du château sont venus réaliser des ateliers au sein des classes. Les classes du CP au CM2 ont donc découvert le château grâce à des plans en 3D mais aussi des maquettes et des objets du moyen âge. Les élèves ont ensuite réalisé des enluminures en respectant les techniques d'autrefois.

D'autres sorties sont prévues sur cette fin d'année comme la découverte du Frémur avec la maison de la Rance pour les CE2 et les CM1/CM2 en juin.

Les deux classes de maternelle (PS/MS et GS) se rendront au centre équestre de Plélan-le-Petit les mardis 11 et 18 mai. Les élèves pourront découvrir le monde équestre, faire quelques activités avec les poneys et monter tels des cavaliers.

Les sorties sont financées en grande partie par l'APEL qui, malgré les manifestations qui ne peuvent pas se faire, continue de se mobiliser pour mettre en place des actions (vente de pizzas, vente de mugs...).



L'OGEC connaît quelques changements cette année avec l'arrivée de plusieurs nouveaux membres dont une nouvelle présidente : Mme Armelle Le Lann. Nous lui souhaitons la bienvenue ainsi qu'à son équipe et espérons que de nombreux projets naîtront suite à cette nouvelle collaboration.

Quant aux dates de cette fin d'année, nous sommes toujours dans l'attente de pouvoir organiser une kermesse car les contraintes sont encore trop strictes. En effet, les parents d'élèves ainsi que les enfants attendent avec impatience de se retrouver pour partager des moments conviviaux, qui nous tiennent à cœur à l'école Saint-Joseph.

25

RENTÉE SCOLAIRE 2021 : INSCRIPTIONS

RAPPEL DES DÉMARCHES À EFFECTUER PAR LES PARENTS.

• ECOLES PUBLIQUES

1^{er} temps : Inscription à la mairie

ou à la mairie annexe (Trigavou)

2^e temps : Admission auprès de la directrice de l'école concernée.

• Ecole Georges Hervé : Madame Ruellan, directrice, tél. 02 96 27 85 38

• Ecole Charles Josselin : Madame Mamdouh, directrice, tél. 02 96 27 83 47



• ECOLE PRIVEE ST-JOSEPH

Les parents doivent s'adresser directement à Mme Josse, chef d'établissement.
Tél : 02 96 27 81 83

TRANSPORTS SCOLAIRES : INSCRIPTIONS EN LIGNE

Pour l'année 2021-2022, l'inscription aux transports scolaires sur le réseau régional BreizhGo ouvrira à compter de la fin mai pour tous les collégiens et lycéens scolarisés dans les quatre départements bretons. Cette inscription se fait en ligne à l'adresse suivante : <http://www.breizhgo.bzh/transports-scolaires/cotes-d-armor> La date limite des inscriptions aux transports scolaires est fixée au 16 juillet 2021.

Comme en 2020, les familles paieront pour l'ensemble de l'année scolaire 120 € pour le 1^{er} et le 2^e enfant puis 50 € pour le 3^e. La gratuité s'appliquera à partir du 4^e enfant. Afin de répondre aux questions des familles, la Région Bretagne a mis en place sur son site www.BreizhGo.bzh une FAQ. Les familles peuvent également contacter la Centrale d'appels BreizhGo au 02 99 300 300, du lundi au samedi de 8 h à 20 h.

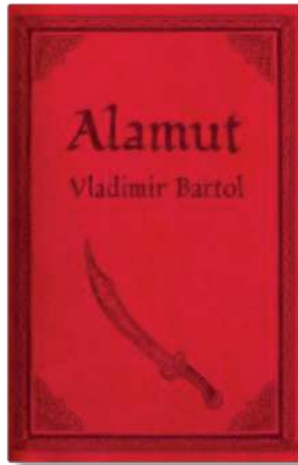


LE COUP DE CŒUR DE LA BIBLIOTHÈQUE « ALAMUT », DE VLADIMIR BARTOL

Au XI^{ème} siècle, Hassan Ibn Sabbâh, voyageur et érudit, s'empare par ruse de la forteresse d'Alamut dans les montagnes iraniennes et y crée des jardins extraordinaires peuplés de magnifiques créatures.

Il instruit et endoctrine de jeunes recrues qui, droguées par ses soins, goûtent aux délices de ce qu'elles pensent être les jardins d'Allah. Persuadés d'avoir goûté au paradis, ces jeunes gens ont pour seul désir d'y retourner et sont prêts à mourir pour la sainte cause de celui qui se présente comme le nouveau prophète ...

Roman d'aventure épique et historique captivant, ce livre déroule les mécanismes propres aux dictateurs et à tout fanatisme.



UN DON DE LIVRES POUR ALIMENTER LE FONDS JEUNESSE À LA FUTURE MÉDIATHÈQUE

Evelyne Resmond-Wenz, d'Acces Armor (Actions Culturelles Contre les Exclusions et les Ségrégations) a mis un terme à son action remarquable pour l'accès aux livres et la lecture aux publics éloignés, en partant à la retraite. « Beaucoup de livres l'accompagnaient dans son camion aménagé, Evelyne sillonnait le département pour aller à la rencontre d'un public n'ayant que peu d'accès à la lecture : gens du voyage, ouvriers étrangers, mais aussi dans les PMI... Elle intervenait également lors de formations auprès de professionnels de la culture » explique Alice Gréhal, responsable de la future médiathèque. L'association Acces Armor cesse son activité et, pour remercier la commune de Pleslin Trigavou, qui a mis de nombreuses années à disposition une partie de l'ancien logement de fonction des directeurs de l'école de Trigavou, l'association, via Evelyne Resmond-Wenz a fait don d'environ 200 ouvrages qui viendront alimenter le fonds albums jeunesse. « Ce sont des titres incontournables de la littérature jeunesse » confie Alice. Un geste grandement apprécié, et dont pourront bénéficier tous les petits lecteurs de la future médiathèque.

LES POÈMES ONT FLEURI DANS LES ARBRES

L'origine de cette petite animation inédite est née d'une réunion de bénévoles de la bibliothèque, pour faire le lien avec le livre de François Morel et l'appel lancé dans le bulletin municipal aux poètes de la commune. Quelques poèmes, d'habitants, d'amoureux de la poésie ou tout simplement reprenant des textes connus, ont été remis en mairie, avec une mention particulière à Monique Pottier, bénévole de la bibliothèque, qui s'est inspirée des travaux menés à la médiathèque pour en faire des textes. Un arbre « médiathèque poétique » a ainsi été mis en place, les textes accrochés aux branches devant la maison dite « Cuquenelle », un autre arbre étant dédié aux poésies reçues. Des poèmes virevoltant pour marquer ce printemps des poètes, une expérience à renouveler et à développer pour que souffle un vent de poésie égayant des temps quelque peu moroses...



UN PASS CULTURE POUR LES 18 ANS



Le pass Culture est une application gratuite pour les jeunes de 18 ans sur laquelle ils disposent de 500 € pendant 24 mois.

Il est proposé par le Ministère de la Culture, et vise à encourager les jeunes à découvrir et diversifier leurs pratiques culturelles.

Il peut être utilisé pour des places et abonnements, des cours et ateliers (danse, théâtre, musique, dessin...), des biens matériels (livres, BD, DVD, instruments de musique...), des biens numériques (abonnement presse en ligne, jeux vidéo, e-book...), des rencontres

(artistes, conférences...) ou des visites (musées, lieux historiques...)

Seule condition : s'inscrire l'année de ses 18 ans. Même si le pass est valable jusqu'aux 20 ans, actuellement il n'est pas possible de s'inscrire à compter de son 19^e anniversaire.

Si tu as 18 ans, n'attends pas, tu as le droit à 500 € car le département des Côtes d'Armor est pilote. Quand le dispositif sera généralisé à toute la France, alors le pass descendra à 300 € par jeune.

En septembre, devrait sortir un pass Culture pour les 16-18 ans, d'une valeur d'une centaine d'euros.

Si tu es intéressé, tu peux t'inscrire en allant sur <https://pass.culture.fr>

Si tu n'as pas de connexion internet, tu peux te rapprocher de la mairie où tu pourras être accompagné par Flore Huguerre, adjointe à la jeunesse et effectuer cette démarche.

UN GRAFF AU GÎTE DE LA GARE



Le gîte de la gare a fait l'objet d'une fresque décorative réalisée par le graffeur Artkor Bagdad. Celui-ci s'est inspiré du thème d'origine de ce lieu, en effet le gîte se trouve sur l'ancienne voie ferrée reliant Dinan à Dinard, qui passait à l'endroit de l'actuelle

voie verte, durant un siècle. L'artiste a œuvré pendant une semaine en mars pour présenter un résultat très apprécié.



LA BOÎTE À SONS, POUR PROMOUVOIR LA CULTURE TRADITIONNELLE DANS LA MODERNITÉ



Stevan Vincendeau, musicien habitant la commune, connaît depuis longtemps Willy Pichard, de Loudéac. Tous deux n'avaient qu'une dizaine d'années lorsqu'ils ont fait leurs 1ers pas sur scène et, chemin faisant, leur parcours allait connaître de nombreuses étapes : de concerts locaux aux scènes internationales, le duo se lance, en 2017, dans la production de leur 1^{er} album. « Je joue de l'accordéon, Willy de la vielle. Nous puisons

facette de ces instruments. Redorer leur blason en quelque sorte » sourit Stevan. Les concerts étant en raison de la pandémie au point mort, le duo n'est pas resté inactif et a franchi un nouveau cap, en créant un collectif, « la boîte à sons », dont la présidente est Marie Orain, l'ex-présidente du festival de la Gallésie, à Monterfil. Cette boîte à sons va s'attacher à la promotion des arts puisant leurs sources dans les cultures dites traditionnelles, mais résolument ancrées dans le présent. Un collectif qui assurera la production et la diffusion de projets artistiques, ainsi que des actions de médiation, avec, dans un 1er temps, l'accompagnement du nouveau projet porté par Stevan Vincendeau et Willy Pichard : l'enregistrement fin septembre d'un nouveau CD, via une plateforme participative (helloasso), pour une sortie d'album en décembre-janvier. Le duo a à cœur d'intervenir sur ses communes de résidence, il est donc très probable que les habitants de Pleslin-Trigavou profiteront de la virtuosité du duo sans tarder !

dans la culture traditionnelle, mais en remettant tout cela au goût du jour, en modernisant, pour faire découvrir une autre



EN ATTENDANT LA MÉDIATHÈQUE...

Depuis plusieurs semaines, l'évolution visible des travaux de la médiathèque donne déjà une idée plus précise de ce que va devenir ce bâtiment : une nouvelle médiathèque « lieu de vie » qui s'inscrit dans une volonté publique de dynamiser le bourg en créant un véritable établissement culturel de proximité ancré au cœur du village et de la vie sociale.

A l'origine de ce projet, un mouvement participatif et culturel – La Ville se conte – qui a permis d'ébaucher une intention d'une structure sur-mesure pour les habitants de Pleslin Trigavou. Ainsi, nous avons réfléchi aux nouveaux usages, à la cohabitation de tous les publics et à l'importance du participatif. Pour renforcer l'idée de se sentir comme chez soi, les espaces s'articulent de manière logique et fonctionnelle avec des transitions fluides permettant de passer par des atmosphères de détente, de convivialité, à des atmosphères de travail informel, de consultation et de recherche d'ouvrages.

Nous avons voulu créer une médiathèque vivante, où le rôle des personnes y travaillant soit davantage axé sur la médiation et l'interaction sociale. Conseiller, écouter, aider, partager pour que chaque usager trouve sa place dans ce lieu de vie. Outre un enrichissement des collections d'ouvrages et des espaces classiques de consultation, nous retrouverons un espace jeux vidéo, un espace informatique, une tisanerie et des points d'écoute de CD-livres audio, une terrasse, une salle culturelle équipée et



surtout une ambiance générale chaleureuse et conviviale. L'art sous toutes ses formes sera mis à l'honneur avec une programmation culturelle variée. La vie de cette médiathèque évoluera pour et avec les besoins des Pleslinois Trigavouas et leur implication sera indispensable.

Pour partager avec nous vos idées, vos projets, vos attentes concernant ce nouvel équipement, nous vous invitons à répondre au questionnaire que vous trouverez dans les pages de ce bulletin. Plusieurs réponses par foyer sont évidemment possibles et même souhaitées ! Ce questionnaire est donc disponible en mairie et sur le site <https://www.pleslin-trigavou.fr>

JUSTINE DÉNÈS EST RECRUTÉE À LA MÉDIATHÈQUE !

Justine, pouvez-vous vous présenter ?

J'ai 33 ans et je suis passionnée par les arts et la culture depuis toute jeune. Après des études consacrées au théâtre et à la conception de projets culturels, j'ai choisi de revenir en Bretagne, où je suis née. Je suis en poste depuis près de neuf ans au Service animation de la Ville de Saint-Malo. J'y ai travaillé sur des projets d'animations culturelles très variés : saison jeune public, expositions, forum des arts, animations de Noël ou encore une saison estivale de spectacles de rue que je coordonne depuis trois ans. Je me suis installée avec ma famille depuis peu dans l'agglomération de Dinan et je suis ravie de commencer une nouvelle aventure professionnelle tout proche de chez moi.

Qu'est ce qui vous a attirée dans le projet de médiathèque de Pleslin Trigavou ?



J'ai découvert Pleslin Trigavou et le projet de redynamisation du bourg lors de la journée "Chais Nous" en juin 2018 (la ville se conte). J'avais été enthousiasmée par sa richesse : écologie, travail autour de la mémoire et de l'identité culturelle, démarche participative etc... Ce sont des valeurs qui me correspondent profondément et j'ai perçu le projet de la médiathèque comme étant dans cette même dynamique, dans l'esprit "tiers lieu" : à la fois équipement culturel et lieu de vie, de lien social, outil numérique... J'ai tout de suite postulé quand j'ai eu connaissance du recrutement en cours.

Et quelle sera votre mission ?

Ma mission va être triple : d'abord venir seconder Alice, la responsable de la médiathèque, dans le quotidien de la médiathèque, ensuite développer un programme d'animations culturelles au sein du lieu et enfin proposer des actions de médiation numérique au service des habitants de la commune. Un programme chargé, j'ai hâte de m'y mettre !



RÉNOVATION DU VILLAGE DE L'ADRIA

Les travaux de réhabilitation menés par le bailleur social Côtes d'Armor Habitat ont démarré en septembre 2020, ils sont désormais terminés. Le coût de ces travaux s'élève à un peu plus de 650 000 €.

Après huit mois de travaux, le chantier de réhabilitation des seize logements sociaux s'est terminé le 1^{er} avril. Ce programme de rénovation des pavillons, dont la construction remonte à 1984, était très attendu des locataires et des élus.

Parmi les objectifs prioritaires, celui de permettre aux habitants de réaliser des économies d'énergie mais aussi de répondre aux enjeux du Grenelle de l'Environnement et du Pacte Electrique Breton. Le jour de l'inauguration, en présence du Président de Côtes d'Armor Habitat, de Madame et Monsieur les conseillers départementaux de notre canton et de Monsieur le Maire, un résident du village de l'Adria a exprimé toute sa satisfaction des travaux réalisés.

De nombreux travaux et aménagements ont été effectués : isolation extérieure (14 cm en épaisseur) ; l'étanchéité des logements ; le remplacement des menuiseries extérieures fenêtres et volets, des portes d'entrée et convecteurs ; la pose de sèche serviettes électriques ; l'installation de radiateurs équipés de pilotage intelligent ; dans chaque pièce mise en place d'ampoules basse consommation, de prise TV et téléphone ; de robinetteries avec mitigeurs et économiseur d'eau et chasse d'eau économique ; les peintures des façades sont refaites ainsi que les murs des garages ; mise en place de claustras séparatifs et le changement des boîtes aux lettres.

Le coût global des travaux de réhabilitation s'élève à 653 004 € (soit 40 812 € par logement). Pas moins de douze entreprises sont intervenues sur ce chantier. A noter que les loyers ont subi une légère augmentation (entre 19 et 30 €) selon le type de logement.

Après la réhabilitation des logements, la municipalité de Pleslin Trigavou a pris l'engagement de soigner les abords de la voie intérieure du village de l'Adria. Les travaux consistent à mettre à niveau l'ensemble des regards des différents réseaux, de retirer les petits espaces verts qui n'en portent d'ailleurs que le nom, et de les remplacer par un béton bitumeux. Ces prestations sont confiées à l'entreprise GNTP de Plouër-sur-Rance pour un montant de 5 000 €.



TONTE DES PELOUSES ET TRAVAUX DE BRICOLAGE

L'arrêté préfectoral du 27 février 1990 est toujours en vigueur, nous vous rappelons qu'il doit être respecté.

« Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses, tronçonneuses, taille-haies à moteur thermique ne peuvent être effectués que :

Les jours ouvrables : de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 19 h 30

Les samedis de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h

Les dimanches et jours fériés de 10 h à 12 h



DÉPOTOIRE !

Durant quelques semaines, après le déplacement de l'éco-point du cimetière vers le parking du stade Pierre Vétier, l'incivisme avait cessé, à savoir que les malappris ne prenaient plus cet espace de tri par apports volontaires pour une décharge! Malheureusement l'espoir de conserver un espace propre a été une fois encore douché par les gestes peu scrupuleux de quelques "jean-foutre"... et bien sûr les chiens errants ont éparpillé ces ordures !





VIE SOCIALE



LA COMMUNE AIDE À SE FAIRE VACCINER

Depuis le début de la campagne de vaccination, la commune s'est engagée à aider celles et ceux qui ont des problèmes d'inscription et de transport.

Le processus des inscriptions sur la plateforme dédiée au rendez-vous dans les centres de vaccinations, n'est pas forcément très facile d'accès. Sans parler des personnes qui n'ont pas de connexion internet.

Afin de faciliter la prise de rendez-vous à ceux qui souhaitent se faire vacciner, la commune a mis en place un service d'aide pour les inscriptions, ainsi qu'un service de transport.

Depuis cette mise en place, environ soixante-dix personnes éligibles ont pu obtenir leur rendez-vous dans les centres de Saint-Malo, Dinan, Dinard, Combourg ou Lamballe, et se faire conduire soit par un membre du CCAS ou le minibus de l'Ehpad.

Le maire, Thierry Orveillon, explique « Cette initiative nous apparaît comme essentielle, surtout pour les personnes âgées les plus isolées ou en proie à des difficultés avec l'utilisation des outils numériques ; mais également pour toutes celles qui n'ont aucun moyen de transport. »

30

LA SALLE DES FÊTES : UNE VRAIE PAUSE-DÉJEUNER POUR LES OUVRIERS

Entre le 4 janvier et le 9 juin la municipalité a décidé d'ouvrir la salle des fêtes aux ouvriers, soit environ 500 repas.

Pendant plus de cinq mois, la salle des fêtes a été ouverte le midi aux ouvriers du BTP, de l'environnement..., afin que ces derniers puissent se poser et déjeuner au chaud.

La commune avait prévu le nécessaire pour les gestes barrières et une désinfection journalière, avec de grands espaces entre les tables et une capacité maximum de 16 visiteurs par jour.

« Cela répondait à un réel besoin, il y avait une forte demande, et nous semblait naturel de leur permettre de faire une pause déjeuner dans de bonnes conditions et au chaud », conclut le maire.



LE SERVICE NATIONAL UNIVERSEL

Le Service national universel (SNU) promotion 2021 s'adresse à tous les jeunes Français nés entre le 2 juillet 2003 et le 20 avril 2006 qui souhaitent s'investir dans une société de l'engagement, bâtie autour de la cohésion nationale. Il comporte un séjour de cohésion et une mission d'intérêt général. Chaque jeune peut ensuite poursuivre une période d'engagement s'il le souhaite.

Informations et inscription : snu.gouv.fr



ESPACES VERTS ET JARDINS AU NATUREL : MIEUX POUR NOTRE SANTÉ ET LA BIODIVERSITÉ !

Le printemps est là, avec la croissance de la végétation qui l'accompagne.

De plus en plus de communes font le choix de laisser pousser les plantes sauvages en pieds de mur, sur les pelouses, le long des chemins et trottoirs, parallèlement à l'abandon des produits phytosanitaires. Produits dont on retrouve les molécules chimiques dangereuses dans les eaux de nos rivières et de nos zones d'alimentation pour l'eau potable. En plus d'alléger les corvées de désherbage, cette nouvelle manière de gérer les espaces verts et les voiries est favorable à la biodiversité floristique et à tout le cortège d'animaux qui l'accompagne : insectes (dont pollinisateurs), oiseaux, micromammifères...

Les tailles de haies et tontes aussi sont de plus en plus limitées pour favoriser cette faune amie, dans les airs, comme sous la terre !



- Limiter les tailles d'arbustes (hors bordures réglementées), pour favoriser les ports libres.
- Récupérer les résidus de taille et branches mortes pour créer des haies sèches

Attention : évitez les tailles d'arbres et arbustes du 15 Mars au 30 Septembre, pour respecter la période de nidification des oiseaux et le cycle biologique des arbres et arbustes.

Autant de comportements simples qui en plus limitent les interventions et la production de

déchets ! Et, particuliers, pensez à rapporter vos produits phytosanitaires désormais interdits (cf encadré) en déchèterie au niveau du local DDS (déchets diffus spécifiques).

« Jardiner au naturel » c'est mieux pour la nature et meilleur pour notre santé ! Sur notre territoire Vallée de la Rance – Côte d'Émeraude, nos communes montrent l'exemple. Nous pouvons tous agir facilement en adaptant nos pratiques.

Chez vous aussi, vous pouvez :

- Laisser fleurir les plantes sauvages en pieds de murs, entre les pavés, en pieds d'arbres, ...
- Espacer les tontes et laisser certaines parties de pelouses non tondues pour que plantes et faune associée puissent s'exprimer et accomplir leur cycle biologique,
- Récupérer les tontes de pelouse séchée et broyer les branches pour pailler massifs et potager.

Dans le cadre de sa politique de préservation de la biodiversité et de la ressource en eau, Dinan Agglomération, Saint-Malo Agglomération et la Communauté de Communes Côtes d'Émeraude vous accompagnent pour prendre soin naturellement des espaces verts et jardins. Pour plus d'information, contacter COEUR Émeraude au 02 96 82 31 78 / 06 09 15 38 10.

RAPPEL RÉGLEMENTAIRE

Depuis le 1^{er} janvier 2019, les particuliers ne peuvent plus acheter, utiliser ou stocker des pesticides chimiques* pour jardiner ou désherber.

Issue de la Loi Labbé, cette interdiction concerne également les collectivités qui n'ont plus le droit, depuis 2017, d'utiliser des pesticides chimiques* sur les espaces verts, les voiries, les promenades accessibles ou ouvertes au public, dans les forêts.

Depuis 15 ans en Bretagne, 2 arrêtés préfectoraux « fossés » de 2005 et 2017 interdisent à tous, toute utilisation de produits phytosanitaires à proximité des points d'eau et fils d'eau (caniveaux, fossés, cours d'eau, étangs...) même quand ils sont secs.

Bientôt (en 2022) et dans le prolongement de la loi Labbé, la limitation de l'usage des pesticides chimiques* s'étendra à davantage de zones**.

*pesticides chimiques = produits phytosanitaires = herbicides, fongicides, insecticides, acaricides, anti-limaces... Les produits phytosanitaires de biocontrôle, à faible risque ou utilisables en Agriculture Biologique restent autorisés, en dehors de la proximité des points d'eau et fils d'eau.

**propriétés privées à usage d'habitation, y compris leurs espaces extérieurs et d'agrément ; cimetières et columbariums ; jardins familiaux ; zones à usage collectif des établissements d'enseignement ; voies d'accès privées, espaces verts et zones de repos sur les lieux de travail ; établissements de santé, y compris leurs espaces extérieurs accessibles au public ; certains types d'équipements sportifs.





CRÉATION D'UN ÉCO-PARC

Le Conseil Communautaire de Dinan Agglomération a validé le démarrage des travaux d'aménagement de la zone d'activité de Bel Air, sur les communes de Quévert et d'Aucaleuc. Il s'agit de créer la première Zone d'Activité « éco-parc » de notre territoire, en mettant en avant des actions exemplaires en matière de respect de la biodiversité et du traitement de l'eau. D'une surface totale de 56 hectares, cet éco-parc bénéficiera de 26 hectares cessibles et de 12 hectares laissés en zones naturelles. Une station GNV (Gaz Naturel pour Véhicules) pour les cars et les poids lourds sera la première opération installée sur l'éco-parc.

Rappelons que nos deux zones d'activité sur Pleslin Trigavou, sous compétence de Dinan Agglomération, rencontrent un véritable succès auprès des entreprises installées et que les terrains disponibles à la vente se font maintenant très rares dans l'attente d'une future extension de la zone d'activité de la Grignardais.

PLAN CLIMAT-AIR-ENERGIE TERRITORIAL (PCAET)

Dans le cadre de sa démarche stratégie de transition énergétique et changement climatique, Dinan Agglomération a quantifié les objectifs de son PCAET qui doit permettre la neutralisation carbone sur le territoire à l'horizon 2050, soit un doublement des capacités de séquestration carbone dans les écosystèmes et une baisse de 83% des émissions de gaz à effet de serre.

Pour rappel, le PCAET doit être conforme aux objectifs nationaux de la SNBC (Stratégie Nationale Bas Carbone).

Objectifs du PCAET :

- Réduction des émissions de gaz à effet de serre ;
- Renforcement du stockage de carbone sur le territoire ;
- Maîtrise de la consommation d'énergie finale ;
- Production et consommation des énergies renouvelables, valorisation des potentiels d'énergie de récupération et stockage ;
- Livraison d'énergie renouvelable et de récupération par les réseaux de chaleur ;
- Productions biosourcées à usages autres qu'alimentaires ;
- Réduction des émissions de polluants atmosphériques et de leur concentration ;
- Evolution coordonnée de réseaux énergétiques ;
- Résilience et adaptation aux changements climatiques.

L'ATLAS DE LA BIODIVERSITÉ INTERCOMMUNALE ET SA PLATEFORME EN LIGNE

Dinan Agglomération a signé une convention en septembre 2020 avec l'Office Français de la Biodiversité pour lancer un programme d'actions autour de la biodiversité, en appui technique avec l'association COEUR Emeraude.

L'Atlas de la Biodiversité de Dinan Agglomération a pour objectif :

- D'améliorer la connaissance pour engager l'action et la mobilisation locale sur la biodiversité
- De déployer un premier programme d'actions au plus proche du citoyen et de l'échelon communal sur le territoire
- D'être un outil d'aide à la décision permettant une meilleure appréhension des futurs aménagements et de leurs impacts environnementaux
- De sensibiliser, de former et d'impliquer les acteurs et habitants du territoire

Une plateforme en ligne a ainsi été créée pour contribuer à l'atlas de la biodiversité de Dinan Agglomération.

Elle est accessible sur le lien <http://biodiversite.dinan-agglomeration.fr> et permet à tout citoyen présent sur le territoire de pouvoir indiquer ses observations naturalistes et ainsi contribuer aux inventaires participatifs.

Pour toutes informations complémentaires, vous pouvez joindre Dinan Agglomération au 02 96 87 52 73 ou par mail à biodiversite@dinan-agglomeration.fr



CONSEIL EN ENERGIE PARTAGÉ ENTRE LA COMMUNE ET DINAN AGGLOMÉRATION



Dans le contexte actuel de surconsommation et d'augmentation des coûts énergétiques, Dinan Agglomération a souhaité s'engager auprès des collectivités adhérentes afin de les aider à maîtriser leurs consommations et à diminuer leur impact environnemental par la réduction des émissions de gaz à effet de serre (CO₂).

Pour les aider à relever ce défi énergétique, Dinan Agglomération a mis en place un service de « Conseil en Energie Partagé » (CEP). Ce service permet à chaque commune adhérente de bénéficier d'un accompagnement personnalisé. Il aide les communes à entreprendre des actions concrètes de réduction des consommations énergétiques. Ce conseiller, totalement indépendant des fournisseurs d'énergie et des bureaux d'études, est l'interlocuteur privilégié de la collectivité pour toutes les questions énergétiques.

Ce service comprend :

- La réalisation du bilan énergétique du patrimoine communal sur les trois dernières années
- Le suivi énergétique annuel personnalisé de la commune
- L'accompagnement de la commune sur l'ensemble des projets relatifs à l'énergie
- La mise en place d'actions d'information et de sensibilisation auprès des élus et des équipes techniques et la mise en réseau des élus du territoire pour créer une dynamique d'échanges des bonnes pratiques
- La restitution des résultats auprès de la commune.

Les conditions d'adhésion, exposées dans la convention, sont notamment :

- L'engagement de la Collectivité sur 3 ans minimum
- Une cotisation annuelle pour l'adhésion de 0.42 € / habitant /an
- Un élu « référent CEP » : M. Loïc LEMOINE
- Un agent technique en charge du dossier : Mme Marion BONTEMPS
- Un agent administratif pour la récupération des données (factures, contrats de maintenance, ...) : Mme Valérie HUCHET

LUTTE CONTRE LES ESPÈCES INVASIVES

Coopération intercommunale – Convention de lutte coordonnée contre le frelon asiatique

Le territoire de Dinan Agglomération est concerné par le développement du frelon asiatique. Au titre de sa compétence « Transition énergétique et climatique » en lien avec la protection de la biodiversité, la communauté d'agglomération propose aux communes de son territoire un programme de lutte contre cette espèce. Accord des élus pour signer cette convention, avec une contribution financière de chacune des parties, à savoir 50 % par la commune et 50 % par Dinan Agglomération. Pour info, 48 nids ont été détruits sur la commune en 2020.





LES MAIRES DE PLESLIN DE 1887 À AUJOURD'HUI

PLESLIN



**Gildas du BREIL
de PONTBRIAND
de MARZAN**

(1851-1930)
Maire de 1887 à 1930



Pierre DELANOE
(1877-1951)
Maire de 1930 à 1943



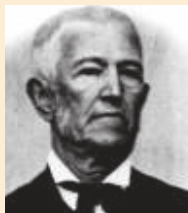
Emile JOURDAN
(1880 - 1959)
Maire de 1944 à 1947



Pierre VETIER
(1904-1966)
Maire de 1947 à 1966

34

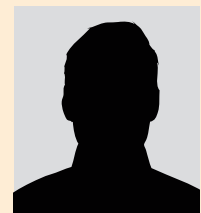
TRIGAVOU



Joseph JOSSELIN
(1832-1900)
Maire de 1871 à 1900



Gilles JOSSELIN
(1840-1907)
Maire de 1900 à 1904



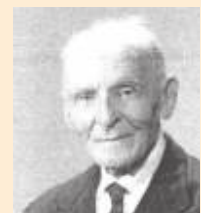
**Gustave
de LA MALLERY**
(1838-1914)
Maire de 1904 à 1905



Léon LELIONNAIS
(1892-1953)
Maire de 1941 à 1945



Marie-Ange JAGOU
(1884-1957)
Maire de 1945 à 1953



Jean Marie LETESSIER
(1891-1976)
Maire de 1953 à 1965



Henri ROUSSEL
(1899-1980)
Maire de 1943 à 1944



Jean OHIER
(1931-2018)
Maire de 1966 à 1972



Jean COCHERIL
(1871-1947)
Maire de 1905 à 1941



Alfred COHUET
(1926-1975)
Maire de 1965 à 1972



Jean OHIER
(1931-2018)
Maire de 1973 à 1977



Charles JOSSELINE
(1938)
Maire de 1977 à 1997



Jean Paul LEROY
(1947)
Maire de 1997 à 2020



Thierry ORVEILLON
(1965)
Maire depuis 2020

PLESLIN TRIGAVOU



RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

MAIRIES

Horaires d'ouverture

➔ PLESLIN TRIGAVOU :

Tél. : 02.96.27.80.03

Secrétariat les jours ouvrables de 9h à 12h et de 15h à 17h, sauf le samedi après-midi

e-mail : mairie.pleslin.trigavou@wanadoo.fr

➔ MAIRIE ANNEXE DE TRIGAVOU :

Tél. : 02.96.27.80.46

Secrétariat du lundi au vendredi de 9h à 12h. Fermé le jeudi.

➔ DINAN AGGLOMÉRATION

Tél. : 02 96 87 14 14

Maison intercommunale de la Grabotais

Multi accueil / tél. : 02.96.82.36.82

Centre Nautique / tél : 02.96.86.9530

Relais Parents Assistants Maternels

tél : 02.96.82.36.83 et 06.77.91.36.88

Ecole de Musique / tél : 02.96.27.81.87

Centre de loisirs / tél : 02.96.82.31.12

PERMANENCES

➔ à la Mairie de PLESLIN TRIGAVOU,

• Thierry ORVEILLON, Maire en charge de l'administration générale et de la gestion du personnel : sur rendez vous

• Loïc LEMOINE, premier adjoint, en charge des travaux, de la voirie et des bâtiments : lundi de 15h à 17h

• Charlotte GESLAIN, adjointe en charge de la stratégie climat, de la qualité de vie, du tourisme

et des projets participatifs : sur rendez-vous

• Serge CHEVALIER, adjoint en charge de la solidarité, des sports et de la vie associative : vendredi de 17h à 19h

• Sylvie VADIS, adjointe en charge de la culture, de l'animation et de la communication : mercredi de 10h à 12h, sur rendez-vous

• Yvon PRESSE, adjoint en charge de l'éducation et de la restauration collective : mercredi de 10h à 12h

• Flore HUGUERRE, adjointe en charge de la jeunesse et de la mobilité : mercredi de 15h à 17h

• Jean Paul LEROY, adjoint en charge de l'aménagement du territoire : sur rendez-vous

➔ à la Mairie Annexe de TRIGAVOU

• Serge CHEVALIER, adjoint délégué à l'état civil de Trigavou : mardi et vendredi de 10h à 12h

➔ Permanence d'Hervé BERVILLE, Député

• Sur rendez-vous le vendredi de 13h à 20h et le lundi de 9h à 18h au 64 bis, rue de Brest à Dinan.

Prise de rendez-vous par courriel : herve.berville@assemblée-nationale.fr

www.pleslin-trigavou.fr

EHPAD

• Résidence de l'Orme : 02 96 27 19 49

AUTRES PERMANENCES

• Centre Médico-Social rue de la Mairie de Beaussais sur Mer, 02 96 27 20 20 :

> Assistante Sociale (SDASS) : Appeler le 02 96 80 00 80 pour obtenir un RDV à la Maison Intercommunale

• Pôle Emploi de Dinan, 2 boulevard de l'Europe Dinan Tél : 3949 – Courriel www.pole-emploi.fr

Horaires d'ouverture Lundi, mardi, mercredi de 8h30 à 16h30, le jeudi de 8h30 à 12h30 et vendredi de 8h30 à 15h30.

• Architecte conseil, Dinan Aglo, le 2^e et 4^e jeudi du mois. Prise de rendez-vous : 02 96 87 14 14 ou 02 96 39 50 99.

• Conseils pratiques pour la maîtrise de l'énergie :

Info énergie : 5 rue Gambetta 22100 Dinan

infoenergie@pays-de-dinan.org

Tél. (de 13h30 à 17h30) : 02 96 87 42 44

• Assistante Sociale MSA, Centre d'affaires La Garaye boulevard du petit Paris Taden Tél : 02 98 85 79 79. Sans RDV, mardi 9h-12h30 et 14h-17h. Sur RDV pour dossier complexe.

• Assurance Maladie, www.amelie.fr Tél : 3646

• Tribunal d'Instance de Dinan : 20, place Duguesclin : pour conseil juridique gratuit pour les personnes non imposables auprès d'avocats les 2^e et 4^e mercredi de chaque mois de 10h à 12h. Rendez vous impératif auprès de l'ordre des avocats, tél. : 02 99 40 97 04

• Conciliateur de Justice, se renseigner en mairie pour les lieux et jours de permanence.

• Mission locale : Mairie de Beaussais sur Mer les 1^{er} jeudi matin et 3^{ème} mercredi matin sur rendez-vous au 02 96 85 32 67. (Conseillers emploi – insertion)

HORAIRES BIBLIOTHÈQUE

PLESLIN

Lundi : 16h30 à 18h00

Mercredi : 10h30 à 12h00

et 15h00 à 17h00

Samedi : 10h30 à 12h00

Horaires vacances : Pleslin ouverture le mercredi et samedi

10h30 à 12h. Trigavou ouverture le samedi 10h30 à 12h.

TRIGAVOU

Mardi : 16h30 à 18h00

SECOURS ET SANTÉ

• Pompiers : 18

• Centre anti-poisons : 02 99 59 22 22

• Gendarmerie : Brigade de Beaussais sur Mer : 02 96 27 20

17, ouverture mardi, jeudi et samedi de 14h à 18h. Sinon, s'adresser à la Brigade de Plancoët : 02 96 84 13 99

• SAMU : 15

• N° d'urgence : 112

• Ambulance-Pompes Funèbres

Direct Ambulances : 02 96 27 15 87

• Médecins

Antoine Veron, Nicolas Baudriller, Martin Gilardi,

Claire Chapron-Gédouin, Arthur Villemin : 02 96 27 12 27

• Pharmaciens

Isabelle Tréboit, Gilles Delahaye : 02 96 27 80 25

• Dentistes

Erwan Chesneau, Cécile Louis, Anaïs Montembault :

02 96 27 17 28

• Masseurs Kinésithérapeutes

Joly Vincent, Elisa Servet, Delphine Berthe,

Lucile Berthelot : 02 96 27 89 80

• Ostéopathe

Antoine Robert : 06 24 20 16 98 ou 02 56 38 57 42

• Infirmièr(e)s soins à domicile

Corinne Van der Poorte, Magali Lemaire, Stéphane Royer,

Christine Guillard, 02 96 27 17 04

Marie-Paule Garel,

Isabelle Deshayes 02 96 27 11 52

• Sophrologue

Philippe Corvellec 20 rue Léon Pépin : 06 87 52 96 05

• Podologue

Thiphaine Besnard : 02 96 27 15 75

• Psychologue clinicienne

Stéphanie Lemerrier : 07 83 88 20 89

• Hypnothérapeute

Karine Fritsch : 07 67 97 65 88

contact@karine-hypnose.fr

• Association de Développement Sanitaire de la Côte d'Emeraude, - Antenne Beaussais-Rance-Frérum

1, bis Rue Léon Pépin

Du lundi au jeudi de 8h à 12h et de 14h30 à 17h30

Le vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 16h30.

02.96.27.86.77 ou par courriel : accueil.brf@adsce.fr

SERVICES

Dinan Agglomération : Collecte des ordures ménagères chaque mercredi, 02 96 87 14 14.

Déchèterie : 02 96 27 81 20.

Lundi - mercredi - vendredi et samedi : 9h - 12h et 13h30 - 18h.

Jeudi : 13h30 - 18h.

Fermée le mardi et le dimanche

S.A.U.R., PLUDUNO, 02 22 06 45 00.

Pour tout ce qui concerne l'eau de ville et l'assainissement.

DIVERS

École publique Charles Josselin 02 96 27 83 47

Ecole publique Georges Hervé 02 96 27 85 38

Ecole privée St Joseph 02 96 27 81 83

Gîte de la Gare 02 96 27 17 67 ou 06 86 31 26 78

MARCHÉS

Le vendredi place de la mairie à Pleslin de 8 h à 13 h :

• Fruits et légumes

• Poissons et crustacés

• Crêpes et galettes

• Artisan fleuriste

• Produits Hakawerk

• Nouilles japonaises

VENTES AMBULANTES

Bourg de Pleslin :

• Mercredi : 18 h – 21 h : pizzas

• Jeudi : « La caravane passe » Food truck

• Samedi : 8 h – 13 h : sushi

• Dimanche : 8 h : huitres de Cancale (près de la boulangerie)

18 h – 21 h : pizzas

Bourg de Trigavou (près de la salle des fêtes)

• Le mardi : 17 h – 21 h : pizzas